

# Animation Éducation

N°273 Novembre-Décembre 2019 - Prix : 2,50 €

Animation & Éducation est la revue pédagogique de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole

Dossier (Sommaire en p. 11)

**LE CONSEIL DE COOP**  
au cœur de  
l'apprentissage citoyen



Vie Fédérale

« *De la convention aux actes* » :  
des recommandations pour agir !

p. 5

Echos des éco'coop

*Nos printemps seront-ils silencieux ?*

p. 6



**occe**  
Coopérons dès l'École

A portrait of a smiling man with dark hair and a beard, wearing a dark blue shirt. He is standing outdoors with a mountainous landscape in the background.

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

# J'A CHOISI MGEN

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Martin Fourcade et 4 millions de personnes ont choisi MGEN pour ses valeurs solidaires, son authenticité mutualiste, l'accès aux soins de qualité et sa conception innovante de la protection qui intègre la prévoyance.

**MARTIN FOURCADE**  
CHAMPION DU MONDE &  
CHAMPION OLYMPIQUE  
DE BIATHLON

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Filia, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.



# Donnons à nos conseils une ambition plus forte !

Le 20 novembre 2019, la Convention internationale des droits de l'enfant fêtera ses 30 ans. Son adoption par les Nations unies est un grand moment d'histoire car, pour la première fois, la notion « d'intérêt supérieur de l'enfant » est introduite.

Cet anniversaire doit donc être l'occasion de faire le bilan de l'état actuel des droits de l'enfant et de réfléchir ensemble sur les nouvelles menaces qui pèsent sur eux, les causes à défendre et les avancées à accomplir, en se mobilisant tous ensemble autour de la CIDE. De nombreux événements sont prévus pour cela à travers la France, initiés à la fois par le gouvernement, le défenseur des droits, l'Unesco et l'Unicef. L'OCCE entend bien participer à cette réflexion et poursuivre son engagement aux côtés de ceux qui dénoncent certaines situations inacceptables et notamment celle des enfants migrants non accompagnés et/ou vivant en bidonvilles, privés de leurs droits fondamentaux en matière de santé, de logement, d'éducation et de protection.

Très impliqué dans le domaine de la défense des droits de l'enfant dans les établissements scolaires, l'OCCE s'associe également avec d'autres organisations au sein d'une dynamique collective pour obtenir des engagements de la part des pouvoirs publics. Sur les terrains, au quotidien, l'OCCE œuvre – à travers la conduite de formations, le déploiement de projets pédagogiques ou l'aide à la mise en place des outils des pédagogies coopératives – à faire vivre et respecter les droits de l'enfant.

Le dossier de ce numéro qui interroge le conseil de coop, socle essentiel des outils, démarches, organisations et structures des pédagogies coopératives, illustre cette ambition !

Le conseil de coop est le lieu par excellence de la démocratie participative telle que mentionnée dans l'article 12 de la CIDE : « *Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.* »

C'est le lieu par excellence, oui... mais ! À condition que cette visée d'éducation citoyenne ne soit pas dévoyée par des préoccupations réduites à la discipline en classe et à l'amélioration du climat scolaire ! La mise en place d'un conseil de coop régulier exige désir, rigueur, patience et détermination. Elle doit être motivée par une visée plus large que la simple résolution de conflits aussi perturbant soient-ils ! Donnons à nos conseils une ambition plus forte : celle d'offrir aux enfants le pouvoir de participer à la création et au fonctionnement d'une institution démocratique qui leur permette d'exercer concrètement et réellement leurs droits aux côtés des autres membres de la communauté éducative et d'éprouver ainsi leurs libertés !

**Huguette Debrouwer,**  
Présidente nationale de l'OCCE

# Sommaire



Dossier (Sommaire en p. 11)

## LE CONSEIL DE COOP au cœur de l'apprentissage citoyen

### Editorial

#### Donnons à nos conseils une ambition plus forte !

**Huguette Debrouwer**  
Présidente nationale de l'OCCE

3

### Échos des Ass. Dept. OCCE

#### En Côtes-d'Armor Vivre un projet avec des adultes qui le construisent, se forment et échangent

8

*Marie-France Rachédi*

### Livres pédagogiques

#### Apprendre, enseigner... et surtout oser !

*Marie-France Rachédi*

38

### Vie Fédérale de l'OCCE

#### « De la convention aux actes » : des recommandations pour agir !

*Marie-France Sangla*

5

### Coopérاما

#### Le développement durable prend place dans l'Économie sociale et solidaire

10

*Véronique Baraize*

### Images & Pages

#### Images Ma Vie de courgette

*Isabelle Crenn*

40

*Pages*

#### « Le plus important, c'est l'amour ! »

*Philippe Paillard*

### Echos des éco'coop

#### Nos printemps seront-ils silencieux ?

*Fabrice Michel*

6

### Tic et TUICE

#### À l'école du partage

37

*Marie-France Rachédi*

### Abonnement :

Pour vous abonner, rendez-vous sur le site  
de la revue - <http://animeduc.occe.coop> -  
ou envoyez le bulletin situé en page 37 de  
ce numéro.

# Animation & Education

Animation & Education 101 bis, rue du Ranelagh - 75016 PARIS - Téléphone 01 44 14 93 30  
Fax 01 44 14 93 42 - Email : [redaction-ae@occe.coop](mailto:redaction-ae@occe.coop) - Site Internet : <http://animeduc.occe.coop>  
- Revue de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole, Association reconnue d'utilité publique.  
Présidente de la fédération OCCE : Huguette Debrouwer - Directrice de la publication Huguette  
Debrouwer - Rédactrice en chef Marie-France Rachédi - Premier rédacteur graphiste et maquette  
Robert Touati - Secrétaire de rédaction : Côme Tessier - Comité éditorial pour ce numéro : Véronique Baraize (CAN), Marion Bertin-Sihr  
(AD 58), Camille Biache (AD 63), Jean-Jacques Bruni (AD 83), Sophie Courmont (Fédération OCCE), Isabelle Crenn (AD 78), Myriam Derveaux  
(AD 62) Florence Lanchon (Fédération OCCE) ; Fabrice Michel (Fédération OCCE), Sophie Oury (Fédération OCCE), Philippe Paillard (AD 18),  
Karin Pigeaud (AD 19), Marie-France Sangla (AD 01), Katell Tison-Deimat (Fédération OCCE) - Abonnements Gestion Informatique des Stocks,  
Service Abonnements, BP 93 14110 Condé-sur-Noireau - Impression Corlet Roto, ZA les Vallées, 53300 Ambrières-les-Vallées - Responsable  
médias & partenariats : Nicole Pinbouen tél : 06.19.71.77.68, tarifs préférentiels pour les associations fédérées à l'OCCE ou membres de  
l'ESPER. Dépot légal à la date parution n° de CPPAP : 1022G82304 ISSN 0395-0840.

Couverture : Photo © Robert Touati



# « De la convention aux actes » : des recommandations pour agir !

**Le défi de produire douze actes écrits par plus de 30 associations mobilisées autour de la dynamique « de la convention aux actes », pour que les décideurs publics s'engagent, a été relevé ! Voici un point sur les actions menées autour des 30 ans de la CIDE avec la participation de l'OCCE.**

Depuis la première réunion d'élaboration des actes début avril 2019, de très nombreux échanges réguliers – à distance ou en présentiel – et des rencontres de régulation, de choix collectifs, de corrections et d'ajouts ont permis de présenter des textes où chaque organisation se reconnaît. Il faut souligner l'implication de chacun, avec la volonté d'aboutir sans renier ses valeurs et ses spécificités. Le travail a vraiment été coopératif. L'OCCE, qui avait pris la responsabilité de la commission d'écriture des douze actes (voir encadré), peut se féliciter que le livret soit prêt dans les temps pour la mise en page. Publié le 20 novembre 2019, il sera remis ensuite au président de la République, à l'Unesco, lors de l'événement organisé par le défenseur des droits, ainsi qu'au Premier ministre et son gouvernement.

Pour chacun des actes, des constats et des moyens sont proposés en France et à l'international. Les enfants et les jeunes ont participé à une enquête pour faire part de leurs préoccupations et proposer des solutions. Leurs paroles sont intégrées au livret. Ils ont notamment largement contribué au contenu de l'acte sur l'environnement.

## Un mois d'événements en novembre

Grâce à toutes nos organisations, la dynamique a réussi à réunir les fonds nécessaires pour organiser son événement au théâtre du Merveilleux. Au programme : remise des actes aux décideurs publics présents, participation aux attractions, découvertes musicales et culturelles. Les éditions Bayard ont coécrit avec la dynamique un livret spécial « 30 ans de la CIDE » à destination des enfants. Un exemplaire sera envoyé à chaque association départementale OCCE et une version téléchargeable a été livrée dès le 25 octobre 2019.

Par ailleurs, à l'instar des trois dernières années scolaires, cinq lettres quotidiennes permettront aux classes qui s'inscrivent de bénéficier d'outils et de documents pour mieux s'approprier la CIDE, en privilégiant cinq droits : la liberté d'expression, la protection – même si l'enfant n'a pas de



## Trente associations, douze actes, huit thématiques !

**Les douze actes se répartissent en huit thématiques.**

**Gouvernance (1 acte)** : mise en œuvre effective de la convention relative aux droits de l'enfant.

**Éducation (2 actes)** : accès à l'éducation pour tous et droit aux loisirs, aux vacances et à la culture.

**Participation (2 actes)** : prise en compte de la parole de l'enfant et coconstruction des politiques publiques.

**Justice (2 actes)** : justice spécifique pour les mineurs et droit à l'identité.

**Protection (2 actes)** : prévention des violences et une approche par les droits du socle du système de protection des enfants.

**Précarité (1 acte)** : des conditions de vie dignes.

**Santé (1 acte)** : droit à la santé et aux soins.

**Environnement (1 acte)** : « n'oubliez pas l'environnement ! »

famille –, la vie et le développement de soi, l'éducation et enfin une justice adaptée aux mineurs. Ces ressources sont prévues pour être utilisées bien au-delà du 20 novembre, car faire vivre les droits de l'enfant à l'école n'est pas limité à une journée commémorative ! Le chantier espère ainsi susciter des actions dans des associations départementales qui n'en menaient pas encore et apporter de nouvelles ressources à celles qui œuvrent déjà dans le domaine des droits de l'enfant.

Enfin, le chantier « droits de l'enfant » s'est mobilisé pour proposer et animer à La Rochelle un stage de formation intitulé « *enfants, citoyens de demain* », du 9 au 11 octobre 2019. Ses objectifs étaient de faire connaître et vivre le texte de la CIDE à l'école, mais aussi de faire découvrir des activités et des projets qui participent à l'éducation aux droits humains. Ce début d'année scolaire est donc plein de promesses pour s'impliquer plus fermement que jamais dans la défense des droits de l'enfant. Chacun est concerné !

**Marie-France Sangla**

Représentante de l'OCCE  
au sein du de la dynamique  
« de la convention aux actes »

# Nos printemps seront-ils silencieux ?

**La situation des oiseaux en France et dans le monde est inquiétante, voire alarmante ! Plusieurs études sérieuses l'affirment : de nombreuses espèces sont en déclin. Cette année, l'action nationale éco'coop de l'OCCE invite les enseignants à s'engager pour la biodiversité.**

Prenez simplement le temps, au moins une fois, de vous arrêter, de poser votre regard sur un paysage campagnard et de rendre vos oreilles attentives. Et quand vous cherchez à voir d'autres oiseaux que les plus communs, les plus connus, que voyez-vous ? Quand bien même quelques décennies en arrière vous ne saviez pas les reconnaître, les nommer, n'avez-vous pas l'impression qu'il y avait plus de variétés d'oiseaux, de diversité en formes, en couleurs, en tailles et en chants ? N'avez-vous pas un pressentiment étrange, une intuition ?

Nous faudrait-il pour mieux comprendre la situation des oiseaux en France et dans le monde des images chocs comme celle de cet ours polaire décharné errant sur ce qui reste de banquise ? Pourtant, les études s'accumulent et les chiffres sont là ! En 2018, celles menées par le Muséum national d'histoire naturelle sur tout le territoire français et par le CNRS à l'échelle locale montraient qu'en dix-sept ans, un tiers des oiseaux avaient disparu de nos campagnes. Plus récemment, après la diffusion en mai 2019 du rapport de l'IPBES<sup>(1)</sup> sur l'état de la nature et des écosystèmes au niveau mondial, c'était au tour de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) et de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) de partager les dernières données concernant la biodiversité en France<sup>(2)</sup>.

### Un écosystème fragile et menacé

De nombreuses espèces d'oiseaux sont en déclin dans tous les milieux et clairement en chute libre dans les écosystèmes agricoles. Tout comme l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) est à mettre en corrélation avec la naissance

puis l'accélération de l'activité industrielle, la disparition de l'avifaune est à associer à l'intensification de l'activité agricole. Quand des écosystèmes dits « sauvages » laissent place à des terres agricoles, cela équivaut à la disparition de nombreuses plantes comme les adventices – qualifiées de « mauvaises herbes », elles procurent pourtant graines et nectar aux oiseaux et aux insectes.

Grande consommatrice de produits phytosanitaires, notre agriculture est aujourd'hui responsable de la disparition de très nombreux insectes qui font partie du régime alimentaire des oiseaux. Des chercheurs allemands et britanniques ont pu mettre récemment un chiffre sur le déclin massif des invertébrés : selon leurs travaux publiés en octobre 2017, le nombre d'insectes volants a décliné de 75 à 80 % sur le territoire allemand. La diminution vertigineuse de ce « garde-manger » peut nous aider à comprendre que les effectifs de certains oiseaux familiers des zones cultivées, comme l'alouette des champs ou la perdrix grise, s'effondrent littéralement avec respectivement -50 % et -90 % en 25 ans.

L'emploi de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides et insecticides), bien qu'agissant souvent sur des cibles précises, entraîne inexorablement le déclin de tous les individus d'un écosystème dont l'équilibre est par nature fragile. Ce sont bien aux néonicotinoïdes (insecticides) et aux herbicides, dont le plus connu parce que le plus utilisé est le glyphosate, que nous devons la disparition des plantes et des insectes de nos campagnes<sup>(3)</sup>. Ces produits sont une arme de destruction massive, insiste à chacune de ses interventions Nicolas Hulot.

Le plan EcoPhyto, lancé en 2008, vise une baisse de 50 %



## En participant à l'action éco'coop, les enseignants pourront notamment permettre à leurs élèves de :

- connaître, reconnaître les oiseaux proches de l'école grâce notamment à des outils comme celui proposé par Vigie-nature école ;
- participer à leur observation et à la remontée d'informations dans le cadre d'un dispositif de sciences participatives ;
- comprendre les risques encourus par de nombreux oiseaux en France ;
- mener une action en faveur des oiseaux (installation d'un refuge LPO, protection ou création d'un écosystème favorable à la présence d'oiseaux, etc.).

Retrouvez toutes les informations au sujet de cette action sur <http://www2.occe.coop/eco-coop-cooperer-pour-la-planete>

de l'utilisation des pesticides de synthèse à l'horizon 2025. Pourtant, leur vente a augmenté de 12 % entre 2011 et 2017. Par ailleurs, la sortie du glyphosate pour fin 2020 reste aujourd'hui incertaine. Ces mesures de réduction voire d'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires sont encore trop faiblement suivies et le changement nécessaire de notre modèle agricole n'est pas suffisamment encouragé et accompagné. Pourtant, il existe selon l'Inra des alternatives à l'utilisation du glyphosate pour 90 % de la surface agricole utile en France, notamment avec l'agroécologie et l'agriculture biologique.

### Un risque pour l'homme ?

Or, l'enjeu de ces différentes mesures dépasse la « seule » la préservation des oiseaux et des insectes. Il s'agit d'enrayer des risques majeurs de santé publique. Caroline Faraldo, responsable agriculture et alimentation pour la fondation Nicolas-Hulot, explique que selon l'Inserm des liens de présomptions forts existent entre l'exposition aux pesticides de synthèse et certaines maladies graves voire mortelles. Des études ont dernièrement montré que l'utilisation des fongicides SDHI dans l'activité agricole pourrait avoir un impact sur nos organismes. Intervenant comme des inhibiteurs de la respiration pour stopper le développement des champignons dans la majeure partie des cultures céréalières, ces produits pourraient être à l'origine de certaines maladies chez l'homme.

Pour WWF, si nous voulons « vivre dans un monde plus sain et plus soutenable, au profit des hommes et des systèmes naturels », nous devons stopper le déclin de la biodiversité et inverser la tendance. C'est ambitieux mais réalisable. Et chacun a sa part : quand chaque individu est invité à modifier ses comportements et à contribuer à la prise de

conscience collective, les politiques doivent prendre les décisions nécessaires et les prendre rapidement pour accompagner la transition.

### L'OCCE s'engage

En portant au niveau national l'action éco'coop, l'OCCE fait sa part. Dans une démarche de projet et grâce à des dispositifs coopératifs instituant une vie démocratique authentique, l'OCCE propose que l'élève puisse exprimer ses idées et les confronter à d'autres, notamment en imaginant comment participer aux transformations nécessaires de la société. En se référant à un certain nombre de valeurs comme l'écoute, le respect de l'autre, le partage, l'entraide, la solidarité, la responsabilité, l'autonomie, la coopération et en développant une pédagogie coopérative qui donne du sens aux apprentissages, l'OCCE s'inscrit pleinement dans les objectifs visés par l'Agenda 21 scolaire. Éco'coop ouvre donc la voie d'une citoyenneté active et participative pour la transition écologique.

Cette année, avec l'OCCE et au travers de l'action éco'coop, les enseignants sont invités à s'engager pour la biodiversité et pour la préservation des oiseaux dans nos territoires. Alors peut-être pourrons-nous encore à l'avenir observer la silhouette fine, légère et élégante des busards cendrés volant au dessus des champs de céréales ? Peut-être pourrons-nous encore entendre le doux chant des linottes mélo-dieuses qui arborent des couleurs flamboyantes à l'arrivée de la belle saison ? Et ainsi éviter le printemps silencieux qu'évoquait Rachel Carson dès 1962.

**Fabrice Michel**  
coordinateur pédagogique national OCCE  
Culture scientifique et culture citoyenne.

1. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.
2. [https://inpn.mnhn.fr/docs/communication/livretInpn/LIVRET\\_INPN\\_2019.pdf](https://inpn.mnhn.fr/docs/communication/livretInpn/LIVRET_INPN_2019.pdf)
3. [https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/03/29/pourquoi-les-pesticides-sont-bien-l'une-des-causes-du-declin-des-oiseaux\\_5278294\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/03/29/pourquoi-les-pesticides-sont-bien-l'une-des-causes-du-declin-des-oiseaux_5278294_4355770.html)

En Côtes-d'Armor

## Vivre un projet avec des adultes qui le construisent, se forment et échangent

Outre les actions nationales OCCE, les associations départementales ou les unions régionales de ce mouvement pédagogique développent sur le terrain leurs propres projets. Ainsi, en plus des actions « pratique théâtrale », « vous prendrez bien un vers » et « si on dansait », l'association des Côtes-d'Armor invite cette année ses coopératives à participer à « campagn'art », « je fais mon cinéma » et « l'eau dans le jardin ».

Qu'ils touchent les domaines scientifiques, culturels ou artistiques, les projets proposés par l'association départementale OCCE des Côtes-d'Armor suivent le même cheminement : en octobre, lors de l'assemblée générale de cette association, les enseignants désireux de participer s'organisent. Ils tissent des partenariats entre classes, établissent un échéancier d'activités et de rencontres, définissent des pistes de travail... En novembre, ces mêmes enseignants participent à une formation dédiée, au cours de laquelle ils bénéficient, selon la thématique, d'ateliers plastiques, cinématographiques ou scientifiques leur permettant de créer des situations appropriées à leur contexte scolaire. Durant l'hiver et jusqu'au printemps, les élèves rivalisent d'imagination pour relever de nombreux défis lancés par les pilotes des différents projets (administrateurs et administratrices de l'OCCE 22). Ces défis jalonnent le dispositif et maintiennent chez les élèves une forte motivation. Enfin, en mars, avril ou mai – selon l'action à laquelle on participe – ont lieu les fameuses rencontres entre tous les participants qui ont ainsi le plaisir de partager leur création et de découvrir celles de leurs pairs. Ainsi, tout au long de l'année, l'animatrice départementale et les pilotes de chaque projet aident, accompagnent, encouragent les classes dans la conduite de leurs activités et veillent à ce que la coopération entre les enseignants, les élèves et les classes se développe et vive réellement. Alors que sont ces projets coopératifs qui, chaque année, rassemblent entre quinze et vingt-cinq classes ?



### Campagn'art

Dans la palette de ceux proposés par l'OCCE 22, « campagn'art »<sup>(1)</sup> est le nouveau-né. Le principe est simple. Il s'agit, pour les classes participantes, de créer, à partir d'éléments naturels uniquement, des compositions artistiques éphémères s'inscrivant dans le paysage. Une variante du projet « arc-en-ciel », proposé précédemment aux coopératives scolaires des Côtes-d'Armor, dans lequel elles devaient ériger une œuvre collective à partir d'une liste d'objets et accompagnés d'un artiste plasticien. Les similitudes sont d'ailleurs nombreuses. Comme « arc-en-ciel », l'objectif de « campagn'art » est de réaliser une œuvre collective tout en donnant la possibilité à chacun de s'exprimer. Dans un second temps, celle-ci est exposée lors d'une rencontre organisée par l'OCCE et les écoles participantes, programmée pour avril 2020 cette année.

### Je fais mon cinéma

Des rencontres entre classes viennent également conclure « je fais mon cinéma »<sup>(1)</sup>, qui propose aux classes coopératives costarmoricaines un voyage au pays du septième art. Un projet ambitieux puisqu'il s'agit, comme l'explique l'animatrice de l'OCCE Anne-Sophie James, « de réaliser un court-métrage d'animation et de partager cette expérience avec d'autres participants à différents moments de l'année scolaire et surtout lors des rencontres entre classes qui au-



**Poésie**  
"Vous prendrez bien un vers"



ront lieu fin mars 2020. Comme l'année dernière, plusieurs défis seront lancés pour stimuler le travail des classes et la coopération. En novembre de l'année dernière, les élèves ont été invités à créer un film d'animation avec une voiture qui avançait. En janvier 2019, leur film devait montrer une fleur qui pousse... Les défis ne sont pas faciles. Or, les résultats sont souvent remarquables, même après seulement quelques mois de manipulation du logiciel. » Une formation des enseignants est bien sûr nécessaire dans le cadre de ce projet, ne serait-ce que pour leur apprendre à manipuler et maîtriser le logiciel. Elle est conduite en partenariat avec l'UFFEJ, association d'éducation populaire du pays briochin.

## Arrosons le jardin

Y a-t-il des bricoleurs dans les classes ? « Arrosons le jardin »<sup>(1)</sup> s'adresse à eux puisqu'il s'agit de concevoir collectivement un objet pour conduire l'eau dans le jardin. Contrainte supplémentaire, ce circuit devra être démontable, transportable et facilement remontable par une autre classe. Évidemment, il ne suffit pas d'être bon bricoleur pour réussir cet ambitieux défi, il faut également acquérir une bonne dose de culture scientifique, se documenter, expérimenter, poser des hypothèses, apprendre à calculer, mesurer... De quoi travailler donc toute l'année en vue des rencontres de début mai 2020 !

## Pour vivre un projet collectif

Ces trois projets, comme « pratique théâtrale », « vous prendrez bien un vers » et « si on dansait »<sup>(1)</sup>, s'adressent à tous les cycles de l'enseignement, y compris aux élèves relevant de l'ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés). Pas d'excuse donc pour ne pas y participer. « À ceux qui demandent pourquoi s'engager dans un projet de l'OCCE, explique l'animatrice départementale, nous répondons : pour vivre un projet avec des adultes qui le construisent, se forment et échangent. Pour vivre aussi un projet avec des enfants qui agissent et créent ensemble, s'ouvrent au monde et ont toute leur place. Enfin, pour vivre un projet aux côtés d'un mouvement pédagogique qui accueille, accompagne, jalonne, organise, forme et propose des partenariats, des outils et des ressources. » Il serait possible, au vu des actions proposées, d'ajouter un dernier argument : pour vivre et construire, tout au long de l'année, un projet intéressant, motivant qui permet d'aborder de nombreuses apprentissages au moment où les besoins s'en font sentir !

**Marie-France Rachédi**

1. Retrouvez toutes les informations sur les projets proposés par l'OCCE des Côtes-d'Armor sur leur page dédiée : <http://www.occe.coop/~ad22/spip.php?rubrique3>

# Le développement durable prend place dans l'Économie sociale et solidaire

**Novembre est le mois de l'Économie sociale et solidaire (ESS), et donc l'occasion de la faire connaître à l'école. Cette année, dans les classes, il y a fort à parier que bon nombre de problématiques des projets de « mon entreprise sociale et solidaire » et de « la semaine de l'ESS à l'école », que l'OCCE soutient, auront un rapport avec le développement durable. Mais quels liens unissent ces deux domaines ?**

Nombreux sont les paradoxes qui existent dans l'approche du développement durable à l'école : on outille les élèves d'ordinateurs quand on sait que la dématérialisation numérique exige une quantité phénoménale d'énergie, on mange des tomates en décembre alors qu'on en connaît le bilan carbone, on offre des petits-déjeuners qui génèrent des déchets plastiques en quantité...

Pourtant, le développement durable pourrait bien être au cœur de la prochaine semaine de l'ESS à l'école. Si les élèves sont associés au choix de la thématique, la question du développement durable, socialement vive, ne peut être ignorée par eux face à la déferlante médiatique. C'est un thème pour lequel ils peuvent avoir envie de trouver des réponses. C'est un moment d'enseignement en mode projet ou enquête, pas toujours simple à évaluer en matière d'apprentissages. Dans ce mode d'intervention éducative, l'enseignant peut aussi se trouver face à des nœuds de politique, de science, de morale et de technique impossibles à démêler.

## Une priorité ministérielle

Dans les classes de lycée, les politiques en faveur du capital seront sans doute questionnées quand il va s'agir de les confronter aux politiques en faveur de la nature. Les arguments pour soutenir les premières deviennent de plus en plus injustifiables. On comprend parfois le choix des enseignants d'obéir aux injonctions du « français-maths » à toute heure. L'éveil des consciences peut tourmenter. Des classes vont toutefois s'engager dans le « plan biodiversité »<sup>(1)</sup> ou d'autres mobilisations collectives bien vendues en faveur du développement durable. C'est une sortie permise par les fondamentaux. C'est même une priorité ministérielle.

Durant ces actions, les élèves et les enseignants pourront découvrir des personnes qui agissent selon les principes de l'économie sociale et tentent de résister à la marchandisation des rapports humains, à la conception de la na-

ture comme machine. Des personnes qui ont compris que le rapport d'une société à la nature est une construction historique et que la nôtre est bancale, difficilement soutenable, mais qui continuent d'agir collectivement.

On ne sait ce qu'il restera de cette aventure mais cela aura donné l'occasion de toucher du doigt d'autres conceptions de l'organisation économique et sociale. Ils auront peut-être compris que l'économie sociale n'érige pas des règles pour une humanité nouvelle, qu'elle ne débouche pas sur l'idée qu'il faut changer la nature humaine pour valoriser la solidarité et l'altruisme, mais propose de définir des règles qui permettent de vivre en société et en paix. C'est un idéal d'éducation à tenir quand le développement de la vie sur Terre s'annonce compromis.

## L'ESS, indispensable pour la transition écologique

Pour les enseignants qui ont des dispositions à faire connaître l'économie sociale et qui font le choix de thématiques de projet à proposer aux élèves, le développement durable apparaîtra sans doute dans les différentes pistes de découvertes envisagées. Ces enseignants savent que « *l'objet central de l'ESS est le groupement de personnes, simultanément pensé comme lieu de production ou de distribution, lieu d'éducation et lieu de changement social non violent* » (Draperi), et que le développement durable retentit sur ce mouvement de longue période. Ils pourront alors faire découvrir à leurs élèves des circuits courts locaux, leur apprendre à consommer modérément et durablement si des dépenses sont prévues par la coopérative scolaire. Ils auront sans doute à cœur aussi de faire réaliser qu'éthique et économie ont réuni bien des hommes et des femmes avant eux et que l'ESS se recompose en permanence au gré des circonstances qu'impose le système économique environnant, pour mieux répondre aux besoins de la société.

Un ministre d'État (Nicolas Hulot, le 9 octobre 2017) n'a-t-il pas dit que « *l'Économie sociale et solidaire est une condition indispensable si nous voulons réussir la transition écologique* » ? Saurons-nous élever une génération qui fasse que « DD » offre un nouveau déploiement à « ESS » ?

**Véronique Baraize**

Vice-présidente pédagogie et formation de l'OCCE

1. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-biodiversite>

# Dossier



## Le conseil de coop au cœur de l'apprentissage citoyen

La Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît les enfants, dans ses articles 12, 13 et 14, comme des personnes titulaires des libertés publiques et comme des citoyens pouvant donner leur avis et participer aux décisions qui les concernent. Comment les accompagner dans l'apprentissage de l'exercice de leurs droits ? Comment favoriser, encourager l'engagement ou la participation active et réelle des élèves ? Dans sa charte de la coopération à l'école, le mouvement pédagogique OCCE apporte une réponse.

L'article 6 de cette charte précise notamment que « *l'organisation coopérative des apprentissages prend appui sur (...) un conseil de coopérative, lieu de parole, structure de gestion, instance de décision, d'évaluation et de régulation* ». En effet, de la maternelle à l'enseignement supérieur, le conseil de coop est le dispositif essentiel qui va permettre « *aux adultes et aux élèves de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative* » (BO 31 juillet 2008). Cependant, il n'y a pas de modèle à appliquer à la lettre. Les outils

sont à construire ensemble, petit à petit, avec le groupe, en posant un cadre sûr et sécurisant pour chacun et chacune. Il importe de se donner la chance d'expérimenter, d'entrer dans un processus évolutif qui va transformer la vie et l'implication des élèves, dans la classe et au-delà.

Les articles de ce dossier ouvrent ainsi des pistes de réflexions sur les enjeux, les objectifs et les impacts du conseil de coop. Les témoignages de formateurs, de chercheurs et de praticiens du premier, du second degré ou de l'enseignement supérieur viennent enrichir et concrétiser ces pistes. Ils mettent en lumière les difficultés rencontrées, les tâtonnements, les régulations opérées et les solutions inventées pour surmonter les obstacles et atteindre l'objectif premier du conseil de coop : mettre en œuvre, au quotidien, dans sa classe, son école ou son établissement, une éducation à et par la citoyenneté.

**Catherine Dautry  
Sophie Oury**  
Membres du chantier conseil de coop

## Sommaire

**11 | Le conseil de coop au cœur de l'apprentissage citoyen**  
Catherine Dautry et Sophie Oury

**12 | Le conseil de coop au centre d'une recherche-action**  
Catherine Dautry, Marie Hernandez et Xavier Roy, membres du chantier conseil de coop

**14 | Le conseil de coop, une instance politique**  
Véronique Baraize, Vice-présidente pédagogie et formation de l'OCCE

**16 | Le conseil de famille**  
*Dimension essentielle de l'exercice d'une démocratie familiale*  
Jean Le Gal

**18 | Ce que disent les élèves des conseils coopératifs**  
Sylvain Connac, université Paul-Valéry de Montpellier / LIRDEF

**20 | Conseil coopératif ou dinette démocratique ?**  
Sébastien Pesce  
INSPÉ Centre-Val de Loire

**22 | Un conseil coopératif d'adultes Développer la capacité à coopérer et la réflexivité**  
Florence Saint-Luc

**24 | Le conseil fait-il autorité dans la classe ?**  
Sophie Oury  
Coordinatrice nationale OCCE

**25 | « Dès le début, donner une existence au conseil »**  
Propos recueillis par  
Marie-France Rachédi

**28 | « Le conseil est une façon d'apprendre à penser »**  
Propos recueillis par  
Camille Biache

**30 | À l'athénée Léonie-de-Waha**  
*Un « conseil de la classe » comme pilier de la formation*  
Sophie Oury  
Coordinatrice nationale de l'OCCE

**32 | La pratique du conseil socialise et engage**  
Témoignage de Damien Fortier, professeur de collège

**34 | Le conseil, clé de voûte du système coopératif**  
Propos recueillis par  
Marie-France Rachédi

**36 | En Segpa**  
*De la régulation des conflits à la gestion de projet*  
Magali Viart



Dossier :

## **LE CONSEIL DE COOP** *au cœur de l'apprentissage citoyen*

# **Le conseil de coop au centre d'une recherche-action**

**Comment mettre en place un conseil coopératif en fonction de l'âge des élèves ? Quels apprentissages permet-il ? Quels outils ou ressources convoquer pour qu'il puisse atteindre les objectifs fixés ? Quels choix pédagogiques opérer ? Le chantier « conseil coopératif » de l'OCCE a lancé une recherche collaborative dans le but de créer une banque d'objets communs qui permettront d'analyser des situations ordinaires de classes (tous niveaux) dans le cadre des formations.**

Le chantier « conseil de coop » de l'OCCE œuvre tout particulièrement depuis trois ans à la formation des formateurs, des enseignants, de la communauté éducative et cherche à développer des outils pour mieux accompagner les pratiques des classes et des coopératives scolaires. Suite à l'atelier « lire le réel » présenté par l'Ife (Institut français d'éducation) lors de l'université d'automne de l'OCCE en octobre 2017, les membres du chantier ont choisi de filmer des conseils dans des classes tous niveaux, en mettant, dans un premier temps, un focus sur les gestes professionnels des enseignants. Partant de l'hypothèse que ces derniers font ce qu'ils font pour de bonnes raisons, il s'agissait de dégager les enjeux, freins et leviers dans leur pratique. Il est apparu également intéressant de questionner ce que pensent les élèves de cette activité, ce qu'ils en comprennent et leur mode d'engagement.

*Pierre enseigne depuis huit ans. C'est sa troisième année en CE1, dans cette école classée REP. Il met en place des pratiques coopératives au sein de sa classe (plan de travail, travail en ateliers...) et, depuis quatre ans, des conseils coopératifs.*

### **Passer d'un problème à une solution**

Xavier Roy, animateur pédagogique de l'association départementale OCCE 37, est allé dans la classe de CE1 de Pierre Gosselin de l'école Bernard-Pasteur à Tours, au retour des vacances de Noël 2018, pour filmer un conseil. Pierre enseigne depuis huit ans. C'est sa troisième année en CE1, dans cette école classée REP. Il met en place des

pratiques coopératives au sein de sa classe (plan de travail, travail en ateliers...) et, depuis quatre ans, des conseils coopératifs. Le conseil est hebdomadaire, d'une durée de vingt minutes tous les lundis.

Pour filmer cette séance, Xavier a posé deux caméras : une qui prenait la classe en plan large, et l'autre qui ciblait seulement trois élèves – Naïm, Sheïna et Joao – présentant des profils très différents, et désignés en amont par l'enseignant (photo).

Lors de ce conseil, l'organisation de la classe était au cœur des débats. En effet, le maître a apporté après Noël des poufs qui sont devenus très vite des objets de disputes dans la classe. Un élève propose de les supprimer. L'enseignant incite alors le conseil à s'emparer du problème et à trouver une solution. La discussion va durer une bonne dizaine de minutes, et petit à petit va se dessiner une proposition qui sera mise à l'essai jusqu'au conseil suivant.

### **Une pratique en question**

Une semaine après, Xavier a mené des entretiens avec les enfants, les uns après les autres, en auto-confrontation. Chacun d'entre eux avait préalablement visionné un extrait du conseil. Quelques

# LE CONSEIL DE COOP

## au cœur de l'apprentissage citoyen



questions leur ont été posées : à quoi sert le conseil ? Qu'est-ce que vous avez fait en conseil ? Comment ça se passe ? Qu'est-ce que tu en penses ? Qu'est-ce que tu trouves difficile ? Ces vidéos sont des supports précieux pour l'analyse de pratique (voir quelques extraits en encadré).

Xavier a également interrogé l'enseignant sur son ressenti par rapport au déroulement du conseil, à l'attitude des élèves, à son propre rôle et ses prises de position. « *Ça me plaît que ce soit eux qui prennent en charge des choix, des décisions dans la classe*, a-t-il affirmé. *L'objectif premier, c'est que les élèves aient cette responsabilité de se dire « c'est nous qui participons activement à ce que l'on fait dans la classe ». Cela permet de les faire entrer plus facilement dans les apprentissages et la vie collective de la classe. Le plus compliqué pour moi est de savoir comment je vais ou je dois réagir dans certaines situations. Par exemple, lorsqu'un élève émet une idée intéressante, est-ce que je reste en retrait au risque que sa parole soit noyée dans le flux d'informations et se perde ? Ou est-ce que j'interviens en reprenant cette idée quitte à lui donner plus d'importance qu'à d'autres ?* »

À la demande des membres du chantier, Jean Le Gal<sup>(1)</sup>, en tant qu'expert, s'est également prêté au jeu de l'interview filmée. Au fil des visionnages du conseil mené par Pierre, il a livré ses analyses. « *L'enseignant donne aux enfants la possibilité de participer à l'organisation matérielle de la classe. C'est un premier stade. Il les met dans une situation qu'il a créé. Il reste à voir ensuite comment, progressive-*

## Du côté des élèves !

« *Ce qui est difficile dans le conseil, c'est de se mettre d'accord* », soupire Naïm. Il donne son opinion : « *Je trouve que c'est bien pour les problèmes. Comme ça, on les règle. On se bagarrait avant pour le pouf. Le maître ne nous disputait même pas, simplement parce qu'il veut qu'on règle les problèmes nous-mêmes. Mais parfois, il y en a qui ne sont pas contents parce que leur proposition a été testée sur une semaine et on l'a changée au conseil d'après...* »

« *En fait, on nous donne la parole si on lève longtemps la main... et si on n'a pas encore parlé* », explique Sheïna, qui n'a pas pu prendre la parole (les donneurs de parole n'ont pas vu, pu, ou voulu la lui donner pendant le conseil).

Pour Joao, « *le conseil sert à proposer des choses pour la classe, mais pas que. Il permet de faire des propositions pour d'autres choses aussi.* » Mais Joao est vite gêné par l'agitation et le bruit... Il fait souvent des propositions écrites pour le conseil. Il intervient peu pendant.

ment, dans d'autres situations, ce sont les enfants eux-mêmes qui vont faire des propositions. [...] La place de l'enseignant est importante : il donne un modèle d'animation, il relance le débat, il fait une synthèse des propositions, puis il entraîne progressivement le groupe vers une décision. »

### Un travail en cours

Forts de ces premières observations, des analyses et des retours d'expérience, les membres du chantier « conseil de coop » se sont fixés pour objectif de poursuivre le travail de la maternelle au second degré. Sous la houlette experte de Patrick Picard<sup>(2)</sup>, ils ont dégagé des objets d'études et de recherche. Ils vont étudier tout particulièrement :

- les modes de décision dans le conseil ;
- les différentes manières pour l'élève de s'engager dans (ou avant) le conseil et les conséquences sur les choix ou les règles possibles ;
- la compréhension du problème, du processus (ce qu'on est en train de faire/traiter), son appréhension, son traitement puis son

institutionnalisation, et donc le rôle du langage de l'enseignant et des élèves ;

- la mise en place du cadre pour conduire, diriger et faire avancer.

Les fruits de ce travail alimenteront la base de données du Conservatoire des pratiques coopératives de l'OCCE, qui entend fournir des ressources pour la formation et diffuser plus largement les concepts, outils, démarches et valeurs de la coopération.

**Catherine Dautry  
Marie Hernandez  
et Xavier Roy**

*Membres du chantier  
conseil de coop*

1. Jean Le Gal est chargé de mission aux droits de l'enfant et à la citoyenneté de la Fimem (Fédération internationale des mouvements d'École moderne) et il anime des formations-actions pour la promotion du droit de participation démocratique des enfants avec des enseignants, des animateurs, des familles.
2. Patrick Picard, ancien responsable du Centre Alain-Savary au sein de l'Ife (Institut français de l'éducation), est aujourd'hui retraité mais poursuit son engagement – débuté lors de l'université d'automne de l'OCCE en 2017 – dans les travaux de création d'un Conservatoire des pratiques coopératives de l'OCCE. En tant que chercheur, il accompagne trois chantiers de l'observatoire.



Dossier :

## LE CONSEIL DE COOP au cœur de l'apprentissage citoyen

# Le conseil de coop, une instance politique

**Pour Véronique Baraize, vice-présidente pédagogie et formation de l'OCCE, « l'apaisement du climat scolaire n'est pas la vocation première des conseils de coop ». Alors qu'elle est-elle ?**

Actuellement, dans une École en inertie morose, les associations départementales OCCE sont sollicitées par les équipes d'écoles primaires (maternelles et élémentaires) et d'établissements du second degré pour mettre en place des conseils d'enfants, d'élèves, de classe, de délégués, coopératif, de coopérative, de coopération... Quelle que soit leur dénomination, ces derniers sont souvent pensés comme des espaces de paroles ayant une fonction de régulation pour résoudre les conflits, arbitrer, valoriser et reconnaître les sujets. Les conseils ont prioritairement une visée d'apaisement du climat scolaire. Dans cette visée unique de régulation relationnelle, la coopération semble pensée comme un état, composé d'une multitude de « compétences psychosociales » à développer, voire acquérir. Les conseils se transforment en maïeutique de groupe avec une coopération hors-sol. Ils peuvent alors connaître très vite des relations sentimentales, des contagions émotionnelles. Ce n'est pas la vocation

première des conseils de coop de travailler dans ce registre ; il est souvent plus profitable d'envisager, à court terme, d'autres solutions, et notamment le travail en équipe des adultes, pour trouver des solutions aux problèmes de climat scolaire.

### Un besoin de justice et d'égalité

Il existe aussi, depuis toujours, des demandes qui émanent de la volonté des enseignants de livrer certains domaines scolaires à l'initiative de leurs élèves et d'utiliser le conseil pour faire émerger et gérer un projet. Même si la coopération n'est pas un mode de vie dans la classe, par ces conseils de « coop » pour organiser des projets, les personnels d'éducation cherchent à créer des conditions sociales d'apprentissages différents. À la forme scolaire conventionnelle s'ajoutent ces temps pour faire du commun dans une visée d'éducation citoyenne. Cette parenthèse est à encourager mais il faut rester vigilant : le conseil de coop peut, par manque de régularité et de convic-

tion sur son sens, se réduire à une fiction formelle de participation sans pouvoir. Cela peut revenir à une douce tromperie ou une illusion partagée à propos de la participation démocratique à la vie de l'école. Le conseil ne peut alors tenir ses promesses éducatives.

Dans une visée de transformation morale et sociale, le conseil de coop est donc difficilement envisageable comme un dispositif que l'on peut utiliser de temps en temps pour obtenir la paix ou apprendre en pointillé à devenir citoyens. C'est une instance régulière, qui a un sens politique : elle doit permettre aux enfants en contexte scolaire d'être capables de prendre la responsabilité des affaires qui les concernent.

Le conseil fait alors partie d'une pratique sociale par laquelle progresse la vertu de justice, selon le sens qu'en donne la philosophe Simone Weil quand elle écrit que « *la vertu de justice consiste, si l'on est supérieur dans le rapport inégal des forces, à se conduire exactement comme s'il y avait égalité* ». S'applique ainsi le principe « une personne égale une voix ».

C'est ce principe d'égalité structurant la forme coopérative du travail qui permet à chaque élève de prendre part à la vie scolaire et de s'accoutumer à comprendre positivement que les humains sont interdépendants et que c'est dans ce cadre qu'il faut construire son autonomie. Le conseil de coop, selon ce principe, ouvre sur une coopération qui engage, responsabilise et mobilise tous les élèves. L'affect de joie est au cœur de cette pratique et les élèves le découvrent quand, à la

# LE CONSEIL DE COOP

## au cœur de l'apprentissage citoyen



fin d'un travail collectif, le tout est supérieur à la somme des parties et que l'enthousiasme dans le processus a généré une puissance collective et individuelle. La célébration de la fin d'une création collective ou d'un apprentissage réussi par tous est souvent un moment allègre.

### La possibilité d'un intérêt général

Cette pratique sociale coopérative rend parfois nécessaire l'administration des comptes. Les conseils de coop servent alors à réfléchir ensemble aux moyens de financement, à discuter collectivement différentes options pour financer un projet. Si l'on peut douter qu'une situation décrochée en maths, tirée de la comptabilité de la coopérative, motive les élèves par son caractère authentique, apprendre à parler « argent » en collectif n'est sans doute pas sans intérêt pour chacun dans sa vie présente et future, notamment pour les élèves de milieu populaire qui ont un rapport douloureux avec le financier.

C'est en tout cas l'occasion de toucher du doigt les deux conceptions philosophiques qui prévalent et s'opposent en économie : celle de Kant et celle de Smith, fondateur de l'économie classique. À la vision kantienne du « *agis de telle sorte à considérer l'humanité qui est dans toi comme dans autrui toujours comme une fin, jamais uniquement comme moyen* », s'oppose celle libérale du « *donne-moi ce dont j'ai besoin et tu auras de moi ce dont tu as besoin* » de Smith. Au cœur des conseils de coop doivent vivre les idées que la consommation ou la production n'ont pas à asservir soi-même ou les autres et que la coo-

pération économique entrevoit l'humanité partagée. Les accords de coopération entre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la transition écologique et l'ESPER (Économie sociale partenaire de l'École républicaine) autorisent cette approche de l'économie sociale à l'école.

### Laisser place à la confrontation des idées

Barthélémy Profit, inventeur de la coopération scolaire, craignait qu'une place trop grande soit laissée à la gestion financière et administrative des coopératives scolaires dans les conseils de coop. « *La coopération des intérêts matériels ne doit pas prévaloir en face de la coopération des esprits et des coeurs* », écrit-il dans son courrier adressé à Célestin Freinet le 16 décembre 1937. Comme Freinet, il voulait éviter l'écueil de la bureaucratie. Pour ces deux hommes, la coopération devait permettre de développer un être qui pense, qui prend ses responsabilités au sein d'une communauté, qui accomplit ses devoirs et qui s'exerce à la liberté. Entre la bourse ou la vie, ils avaient choisi.

Aujourd'hui, même si la gestion de l'argent de la coopérative scolaire est assez peu confiée aux élèves, la bureaucratie s'est tout de même invitée dans les conseils de coop. Leur animation avec les métiers (président, secrétaire, gardien du temps...) prend parfois le pas sur la discussion pour agir ensemble. On s'attache tellement à huiler la forme que le fond s'affadit, qu'on en oublie d'accepter, d'encourager la confrontation des idées. Pourtant, on sait bien que les processus

à l'œuvre ne sont vraiment coopératifs que s'ils laissent un temps et une place à la régulation socio-cognitive. « *La fertilisation des désaccords devient le meilleur atout d'une action collective à la fois démocratique et laissant toute sa place à l'engagement individuel.* »<sup>(1)</sup> Dans le cas d'une trop forte insistance sur le cadre, la coopération devient une tâche scolaire, alors que la socialisation à laquelle elle prétend lui demande d'être un moteur d'engagement dans l'action commune politique (au sens de ce qui a rapport à la société organisée).

La demande d'intervention pour encadrer des conseils permettant de fixer des règles d'organisation et de fonctionnement des activités de la classe en dehors de projets est plus rare. Par exemple, associer les élèves à l'élaboration de leur emploi du temps, à la répartition des responsabilités pour proposer le calcul rapide ou la conjugaison à l'ensemble de la classe n'est pas fréquent. Pourtant, les élèves sont de bons coauteurs pour organiser leur travail.

Face à ces demandes basées sur des logiques épistémiques contrastées, l'OCCE revisite le conseil de coop, à partir des pratiques de terrain, sans perdre de vue ses dynamiques d'engagement et de responsabilité, pour que le destin individuel alimente le destin collectif et que demain l'anomie qui nous guette soit rangée aux oubliettes.

**Véronique Baraize**  
Vice-présidente pédagogie et formation de l'OCCE

1. Christian Maurel, cofondateur et coanimateur du collectif national « éducation populaire et transformation sociale ».



Dossier :

## **LE CONSEIL DE COOP** *au cœur de l'apprentissage citoyen*

# **Le conseil de famille**

## *Dimension essentielle de l'exercice d'une démocratie familiale*

**La participation démocratique des enfants aux décisions, que la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) a reconnue en 1989, doit s'exercer dans les sphères politiques et sociales mais également au sein de la famille. Les ateliers de démocratie familiale, créés et animés depuis 2002 par Jean Le Gal<sup>(1)</sup>, prouvent que la mise en œuvre d'une telle démocratie est possible et bénéfique. Le conseil de famille en est une des dimensions essentielles. Pourquoi ? Comment le mettre en œuvre ?**

« On pourrait faire un conseil pour organiser la sortie de dimanche, comme à l'école ? Pourquoi on ne décide pas des règles ensemble ? À l'école, on a des responsabilités, pourquoi pas à la maison ? » En 2002, des enfants de l'école Freinet de Nantes interpellent leurs parents. Une dizaine de familles m'invite<sup>(2)</sup> alors à rechercher avec elles « comment mettre en place, au sein de la famille, comme dans l'école, une participation démocratique des enfants qui enrichisse les relations familiales, favorise un mieux vivre ensemble et permette aux enfants d'apprendre à exercer des droits et des libertés en respec-

### **Comment les familles organisent-elles la démocratie en leur sein ?**

*tant les limites et les obligations qui s'imposent à tous* ». Les parents ont bien conscience qu'il en va de l'intérêt supérieur de leurs enfants que leur participation démocratique aux décisions dans l'école soit promue, pensée et vécue autant que possible en lien et en harmonie avec leur participation aux décisions familiales. Mais comment faire ?

#### **Les ateliers de démocratie familiale**

Passant de l'école à la famille, les « ateliers de démocratie familiale » viennent de naître. Nous adoptons immédiatement des principes qui demeurent les mêmes aujourd'hui :

- parler aux autres de soi, de sa famille, accepter de se découvrir ou révéler des faits intimes impliquent que la liberté d'expression, le respect de l'autre, l'écoute bienveillante de sa parole et la confidentialité des échanges soient des règles fondamentales ;
- instituer dans sa communauté familiale la participation de tous ses membres au processus décisionnel, en créant des institutions démocratiques et des démarches participatives, nécessite un apprentissage ; c'est pourquoi l'atelier doit tenter de fonctionner lui-même avec les mêmes principes organisateurs.

Sur le terrain, comment les familles qui participent à ces ateliers organisent-elles la démocratie en leur sein ? Il serait trop long de présenter

# LE CONSEIL DE COOP

## au cœur de l'apprentissage citoyen



toutes les dimensions de la démocratie familiale<sup>(3)</sup>. Je vais évoquer brièvement le conseil de famille. Associer les enfants aux décisions ne revient pas à voir toutes les décisions des parents être contestées et leur autorité constamment remise en cause. Il leur revient donc de fixer quelles décisions relèveront de leur seul pouvoir décisionnel, celles qu'ils partageront avec les enfants et celles que les enfants pourront prendre seuls, en tenant compte de leur degré de maturité et de leur capacité à assumer des responsabilités.

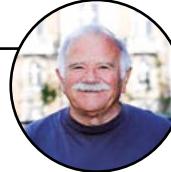
### Un moment de dialogue, d'écoute et d'apprentissage

Le conseil de famille peut alors devenir le lieu d'échange où, ensemble, les membres du groupe peuvent analyser les différents aspects de la vie commune, leurs relations, les activités quotidiennes, les projets collectifs et individuels, l'utilisation des espaces et des objets communs... Ils y prendront des décisions et mettront en place les moyens humains et matériels pour les réaliser.

L'enquête que nous avons menée auprès des parents qui ont fréquenté nos ateliers, de 2002 à 2019, a dégagé de nombreux enseignements. En voici quelques exemples :

- se réunir doit avoir du sens pour tous. C'est donc souvent un projet collectif motivant, dont la réussite nécessite l'échange, la solidarité, la coopération et la participation de tous. Ce point peut être abordé à l'occasion d'une première réunion.
- Il n'existe pas de modèle qu'il faudrait reproduire. Chaque communauté familiale apporte

### Jean Le Gal



Instituteur, praticien de la pédagogie Freinet puis maître de conférences en sciences de l'éducation à l'IUFM de Nantes, il a été aussi chargé de cours à Paris X-Nanterre (innovation en éducation) et de la formation d'éducateurs spécialisés et d'éducateurs de jeunes enfants. Compagnon de Célestin Freinet, il a mené des recherches sur l'organisation démocratique de la classe coopérative et sur l'autogestion. Depuis l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant, il est chargé de mission aux droits de l'enfant et à la citoyenneté de la Fimem (Fédération internationale des mouvements d'École moderne) et il anime des formations-actions pour la promotion du droit de participation démocratique des enfants avec des enseignants, des animateurs, des familles. Dernier ouvrage paru : *Précis de démocratie familiale*, Jean Le Gal et Frédéric Jesu, Chronique sociale, octobre 2019.

des réponses aux conditions de la réussite du conseil que nous avons élaborées ensemble lors de nos ateliers.

- Il est un lieu d'apprentissage de la parole, de l'écoute des autres, du débat, de la prise de décision et de la responsabilité dans son application, donc une éducation à la démocratie, y compris pour les adultes. L'adulte prend conscience qu'il peut laisser la parole aux enfants et les associer aux décisions sans leur donner tout le pouvoir.
- Il permet de penser les conflits différemment, de tenir compte de chacun, ce qui amène les enfants à réagir également de façon plus sereine aux demandes des parents. Il permet aussi aux enfants de mettre en avant les « *incohérences* » ou les « *injustices* » parentales.
- Il permet la création d'outils, de techniques, de rituels et de routines qui viennent s'ajouter à la culture originale familiale, comme les règles de respect mutuel, le cahier des doléances, la liste de droits et des obligations, le tableau tournant pour les tâches quotidiennes...

### Un impact sur chacun et pour tous

La participation démocratique de tous, au sein de la famille, renforce l'expression et l'écoute du vécu et des besoins de chacun, parents et enfants. Elle permet la création d'une meilleure ambiance familiale : estime de soi, compréhension réciproque, baisse de l'agressivité entre les membres de la famille. Notre expérience confirme ainsi ce que soulignait déjà en 1996 le conseil de l'Europe : « *La participation des enfants à la vie familiale et sociale est essentielle pour leur garantir un développement harmonieux et les préparer à la vie dans une société libre... Elle est une façon d'améliorer la qualité de la vie de la famille, basée sur des valeurs démocratiques et les droits fondamentaux de l'homme, et ce au profit de tous les membres de la cellule familiale... Le fait d'écouter les enfants, de traiter les problèmes avec eux, d'accepter leur avis et aussi de leur expliquer pourquoi leurs idées ne sont pas toujours acceptées constitue un moyen important pour lancer une participation. Celle-ci devrait commencer tôt.* »<sup>(4)</sup>



► La CIDE n'impose d'ailleurs aucune limite d'âge en ce qui concerne le droit de l'enfant d'exprimer son opinion. Pour le comité des droits de l'enfant<sup>(5)</sup>, « *la mise en œuvre intégrale de l'article 12 exige la reconnaissance et le respect des formes non verbales de communication, y compris le jeu, le langage corporel, les mimiques, le dessin et la peinture, par lesquelles les enfants très jeunes montrent leur compréhension, leurs choix et leurs préférences* ».

**Jean Le Gal\***

\*Extrait de son article : « Pour une coéducation citoyenne. De l'école à la famille, la participation démocratique des enfants aux décisions », à paraître dans la revue *Le Pédagogue*, revue de l'académie régionale d'éducation et de formation Tanger-Tétouan-Al Hoceima et l'école normale supérieure de Tétouan au Maroc.

1. Chargé de mission aux droits de l'enfant et à la citoyenneté de la Fimem (Fédération internationale des mouvements d'École moderne).
2. Jean Le Gal avait publié à l'époque un ouvrage sur l'éducation à la citoyenneté à l'école dans ses dimensions théoriques et pratiques, historiques et actuelles : *Les droits de l'enfant à l'école. Pour une éducation à la citoyenneté*, Jean Le Gal, Bruxelles, De Boeck et Belin, 2002.
3. Pour plus d'informations : *Démocratiser les relations éducatives. La participation des enfants et des parents aux décisions familiales et collectives*, Frédéric Jesu et Jean Le Gal, Chronique sociale, 2015.
4. Conseil de l'Europe, *La participation des enfants à la vie familiale et sociale*, Document CDSP CP (96) 10.
5. Comité des droits de l'enfant des Nations unies, *Le droit de l'enfant d'être entendu*, op.cit.

## Ce que disent les élèves des conseils coopératifs

**Voici une synthèse de l'avis sur les conseils coopératifs de 22 élèves de collège et lycée qui ont fréquenté une classe coopérative entre 2014 et 2017. D'après les élèves interrogés, « les classes coopératives devraient se répandre parce qu'elles aident les élèves à pratiquer les débats démocratiques, à mieux coopérer ».**

Entre 2014 et 2017, nos recherches ont permis le suivi de classes coopératives en collège et lycée. Il s'agit d'organisations pédagogiques à l'initiative d'équipes d'enseignants qui font vivre aux élèves des modes de mise au travail qui mobilisent certaines déclinaisons de coopération entre élèves. C'est dans ce cadre que des élèves, pendant des heures de vie de classe, participent régulièrement à des conseils coopératifs.

Nous avons procédé à des entretiens semi-directifs de recherche auprès de 22 de ces élèves de classes coopératives. Ils appartiennent à trois établissements différents : un collège en éducation prioritaire (douze entretiens d'élèves en 6<sup>e</sup> – codés A dans la recherche), un collège en milieu rural (un élève en 6<sup>e</sup> et quatre élèves en 5<sup>e</sup> – codés B) et un lycée d'enseignement général

et technologique (cinq élèves en 2<sup>nde</sup> – codés C). Dans le collège A, les sept 6<sup>e</sup> sont des classes coopératives. Dans le collège B, les enseignants ont créé un parcours de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, avec une classe coopérative dans chaque niveau. Dans le lycée C, deux 2<sup>nde</sup> sont des classes coopératives. Au moment des entretiens, le collège A en est à sa cinquième année de vie de classes coopératives, le collège B à sa deuxième année et le lycée C à sa troisième.

### L'organisation des conseils

Les conseils se tiennent une fois par semaine, ou une fois par quinzaine, à jour fixe. Il s'agit de partager des idées et de les mettre en place. Au cours de la semaine, les élèves peuvent marquer leurs idées sur une feuille, appelée « le frigo », puis elles seront débattues pendant le conseil. Cela devient son ordre du jour.

# LE CONSEIL DE COOP

## au cœur de l'apprentissage citoyen



Plusieurs fonctions sont réparties pour les conseils : président de séance, interrupteur de bavard, secrétaire. Les tables sont mises en U. Il s'agit de trouver des solutions aux problèmes, de gérer les métiers, d'organiser les projets. Une liste de maîtres mots est utilisée. Des règles sont énoncées par l'élève président de séance. C'est lui (ou elle) qui les fait respecter. Les conseils se terminent au moment de la sonnerie.

### Les décisions prises

Le conseil est le moment où la coopération s'organise. Il aborde des idées d'organisation pour améliorer la classe : le travail de tutorat, l'explication des règles. Les conseils sont un moment de retour sur la vie quotidienne dans la classe, où les problèmes rencontrés sont abordés. Ils concernent généralement des bavardages ou des conflits lors des récréations. Par exemple, c'est lors d'un conseil coopératif de l'établissement A que les élèves organisent leur placement en classe. Autre exemple : pour lutter contre des bagarres, une décision a été prise de rédiger une affiche commune pour trouver des solutions alternatives. À la suite des conseils, les élèves sont amenés à réaliser ce qui a été décidé.

Les enseignants interviennent pour donner leur avis. Ils en profitent notamment pour expliquer la coopération : parler doucement, ne pas trop aider... C'est le vote à main levée qui est le plus utilisé pour prendre une décision ensuite. Cela pose des problèmes parce que ce sont les plus nombreux qui décident toujours. « Je me souviens, une fois, on devait choisir de faire une sortie ou d'aller à la médiathèque, raconte un élève du collège A. Moi je voulais aller aux ordis de la médiathèque,

**Le conseil est le moment où la coopération s'organise. Il aborde des idées d'organisation pour améliorer la classe : le travail de tutorat, l'explication des règles.**

*mais les autres ont dit non. Et on est allés au parc. »* Un autre collégien (de l'établissement B) évoque ce même problème du vote : « *Il y en a, dans la classe, qui préparent les votes avant dans la cour et qui vont voir des élèves pour les convaincre de voter pour leur idée.* »

### Les conflits relationnels

En cas de conflits relationnels, le conseil peut inviter les opposants à chercher des idées chacun de leur côté. Dans d'autres classes, les élèves essaient de régler leur conflit avec les délégués et, si cela ne suffit pas, il est abordé lors des conseils. Par exemple, des problèmes de moqueries ont pu être réglés de cette manière : « *Y a eu des problèmes. Il y en a qui se moquaient. Du coup, on a mis en place des sanctions, et ça s'est arrêté.* »

Dans certaines classes, il ressort que les élèves n'ont pas honte d'exprimer leurs problèmes devant tout le monde. Dans d'autres, aucun nom ne doit être cité lors des conseils afin de ne pas heurter la sensibilité des élèves et de ne pas créer de nouveaux conflits, comme l'explique un élève : « *Parce que ça peut blesser l'autre, et qu'après, [il peut vouloir nous faire] quelque chose pendant la récréation.* » De la même manière, parfois, des élèves pleurent lorsque leurs problèmes sont abordés en conseils. « *S'il était vexé, c'est dur pour lui.* »

### Les avantages repérés

Le conseil coopératif, parce qu'il résout les problèmes, participe à l'amélioration du climat de classe. « *On a parlé de beaucoup de problèmes au conseil de semaine, témoigne un élève. On a pu en résoudre plein et la classe s'améliore au fur et à mesure de l'année.* » Lors des conseils, les élèves qui ont des points de vue différents peuvent échanger sans s'énerver, dans le calme. Ça permet de mieux se sentir et de « *se préparer à l'avenir* », souffle une lycéenne.

Le conseil améliore ce qui ne va pas dans la vie quotidienne des élèves au lycée. Les classes coopératives devraient se répandre parce qu'elles aident les élèves à pratiquer les débats démocratiques, à mieux coopérer. Les élèves peuvent prendre la parole et s'exprimer. Les enseignants essaient de faire parler tout le monde. Même si, là encore, certains élèves parlent moins et sont plus timides.

**Sylvain Connac**  
Université Paul-Valéry  
de Montpellier / LIRDEF

*C'est quoi le conseil ? Pratiques, réflexions et théories*, Pierre Cieutat et Sylvain Connac (coord.), éditions ICEM34, Montpellier, 2018.

*Ce que disent des élèves sur les classes coopératives en collège et lycée*, Sylvain Connac, in *Tréma* n°50, 2018, en ligne : <https://journals.openedition.org/trema/4265>

*Origines et valeurs des conseils coopératifs d'élèves*, Sylvain Connac, in *Éducation et Socialisation* n°53, 2019, en ligne.



Dossier :

## **LE CONSEIL DE COOP au cœur de l'apprentissage citoyen**

# **Conseil coopératif ou dînette démocratique ?**

**Le conseil n'est rien de plus qu'un outil. À ce titre, il permet le meilleur comme le pire. Levier d'émancipation dans de bonnes mains, il devient instrument d'assujettissement dans les mauvaises. Comment éviter le pire ? En renonçant à des théories et à des pratiques du conseil séduisantes, mais pas toujours pertinentes.**

Pas sûr que Freinet, en créant le conseil coopératif, se préoccupait « d'objectifs d'apprentissage ». Bien sûr, il poursuivait des visées politiques (et non partisanes : je parle d'une visée d'émancipation comme projet de société) mais, avant toute chose, il « faisait conseil » parce que la classe en avait besoin.

S'il y a un conseil coopératif, c'est parce que le *fonctionnement* coopératif de la classe impose de trouver des espaces pour s'organiser ou parce que les tensions nées d'un vrai travail demandent des temps de régulation. Le conseil répond à un besoin. Il est là pour remplir une fonction pratique. Il n'est pas là pour servir les objectifs pédagogico-didactiques de l'enseignant.e. Il n'est pas une stratégie d'adulte au service du développement de « *compétences psychosociales* » ou « *transversales* ». Organisons d'abord le conseil comme un dispositif au service du travail coopératif. La question des apprentissages suivra, pensée au regard de cette dynamique de coopération. Tant qu'on joue au conseil, plutôt que de le faire pour de vrai, on ne produit rien de bon.

**Organisons d'abord le conseil comme un dispositif au service du travail coopératif.  
La question des apprentissages suivra(...).**

### **Conseil et démocratie : une drôle d'analogie**

Lorsqu'on parle de démocratie à propos du conseil, on utilise une analogie : le terme désigne un mode de gouvernement, à l'échelle d'un État. Or, la classe n'en est pas un. Parler de démocratie pour décrire le conseil, c'est mobiliser une métaphore, une certaine théorie du conseil. D'autres sont possibles, et celle-ci n'est pas la meilleure.

Tout d'abord, quand l'enseignant.e parle de démocratie, il ou elle a tendance à se raconter de drôles d'histoires quant aux places respectives de chacun.e dans la classe. L'enseignant.e finit par se considérer à égalité avec les enfants et par croire

que la parole du maître a le même statut que celle de l'élève. Or, si la parole du maître et celle de l'élève ont la même valeur (au sens où elles sont aussi dignes l'une que l'autre d'être entendues), elles n'ont pas le même statut, ni la même fonction. Un.e enseignant.e qui hésite à intervenir dans le conseil (de peur « *d'influencer les enfants* ») passe à côté du conseil et à côté de son rôle d'adulte.

Ensuite, parler de démocratie peut amener à mobiliser de vilaines manies empruntées au modèle de la démocratie représentative. On sera parfois tenté d'élire des représentant.es, par exemple des délégués, même dans des contextes où la démocratie directe est possible. On sera obsédé par l'organisation d'un vote, comme s'il était le seul moyen de valider des décisions. Et comme si, d'ailleurs, la décision était la panacée du conseil.

### **Dire, s'étonner, délibérer, contester, râler, proposer...**

Lorsque j'ai commencé à organiser des conseils (d'abord en colonie de vacances), je n'avais qu'un seul objectif – donner le plus grand pouvoir possible aux enfants ou aux adolescents – et une seule stratégie – rendre possible, par une variété de postures, de techniques et de supports, la prise de décision collective sur tous les plans (depuis les contenus d'activités jusqu'aux règles de vie et de fonctionnement). Si je n'ai pas

# LE CONSEIL DE COOP

## au cœur de l'apprentissage citoyen



changé d'avis sur l'intérêt de la décision collective, j'ai compris depuis qu'elle n'était dans le conseil qu'un geste, un mode d'action possible parmi d'autres. Pour de nombreux enfants, à tel moment de leur parcours, exprimer un point de vue personnel est infiniment plus important que prendre part à une décision collective. Dans tel moment de la vie du groupe, réussir à exprimer son accord avec le point de vue d'un autre sera un enjeu central. À tel autre moment, l'enjeu sera d'exprimer son désaccord et de l'argumenter.

Dans certains cas, la recherche du consensus aura plus de sens que le vote. Compter les objections face à une proposition et les faire expliciter apportera plus que compter les voix pour. Presque toujours, la délibération précédant un vote aura plus de valeur que ce vote. Si décider est un pouvoir, penser est un super pouvoir.

Faire mûrir le conseil, c'est interroger en permanence ces gestes, grâce à trois questions : en quoi le dispositif sert l'organisation coopérative de la classe ? Chaque enfant trouve-t-il dans ce conseil ce dont il a besoin en ce moment pour grandir ? Quelles visées éthiques, sociales, politiques sert ce dispositif ?

### Et pourquoi pas un bâton de parole ?

Certaines techniques sont séduisantes : présidence et secrétariat assurés par des enfants, responsabilités tournantes, régulation des échanges par le bâton de parole, rédaction et signature d'une « charte » en début d'année, etc. Il faut bien commencer par quelque chose, alors pourquoi pas commencer par là... à condition de vite

passer ces techniques au crible des trois questions proposées plus haut pour, si besoin, s'en débarrasser (et faire mieux).

Chaque technique que nous utilisons dans le conseil vient remplir une fonction. Or, il n'est pas certain que les outils les plus usuels aient toujours du sens. Il n'est pas sûr que tous les enfants gagnent à présider un conseil à ce moment de leur parcours. Ce n'est pas sûr non plus que les responsabilités tournantes laissent toujours le temps d'apprendre quelque chose. Quant au bâton de parole, il est un moyen trop facile d'éviter l'anarchie.

Pour ma part, c'est précisément cette anarchie qui m'intéresse... La constater, s'en plaindre, et inventer ensemble nos propres outils de régulation : voilà qui sera plus éducatif pour chaque enfant et pour le collectif. Ils auront l'occasion d'entrer dans la loi selon une logique d'*autonomie* (et non d'*hétéronomie*), c'est-à-dire dans la loi pour ce qu'elle est vraiment : une médiation entre les humains, instituée par eux comme réponse au constat d'une crise. Là

encore, signée en début d'année et jamais délibérée, ni amendée, la « charte » est le meilleur moyen d'éviter ce travail éducatif.

Bien sûr, c'est un travail compliqué. Mais c'est ce qui le rend intéressant... et possible, grâce à une double stratégie : des enfants qui se mettent en position « méta » relativement à leur propre conseil et des adultes qui travaillent en équipe, qui développent la même posture réflexive sur le conseil. René Lourau définissait ainsi l'analyse institutionnelle (petite sœur de la pédagogie institutionnelle) : elle commence quand quelqu'un se lève et demande « qu'est-ce qu'on fout ici ? » C'est quand les enfants et les adultes apprennent à poser cette question (avec un vocabulaire plus adapté à la classe), à se regarder pédaler, à interroger les visées et les effets de tous les aspects du conseil, pour ajuster en permanence visées et outils, que s'engage l'entreprise éducative qui doit sous-tendre le conseil.

**Sébastien Pesce**  
INSPÉ Centre Val de Loire



**Sébastien Pesce** est professeur de sciences de l'éducation à l'université d'Orléans – INSPÉ de l'académie d'Orléans-Tours. Il a été instituteur Freinet / pédagogie institutionnelle à l'école de la Neuville et a expérimenté une pédagogie de la décision fondée sur le conseil coopératif en centres de vacances. Ses publications en lien avec le thème :

- « *La Colo Provisoire : la prise de décision collective en centre de vacances pour adolescents* », in Colos et Centres de Loisirs, Recherches, J. Houssaye (éd.), Matrice / Champ social, 2009
- *Pédagogues de l'extrême, l'éducabilité à l'épreuve du réel*, avec Rémi Casanova, ESF, 2011
- *Les enfants acteurs de leur développement*. ATD Quart Monde et l'Institut Supérieur Maria Montessori, regards croisés sur l'éducation, collectif, Éditions Quart Monde, 2017.



Dossier :

## **LE CONSEIL DE COOP au cœur de l'apprentissage citoyen**

# **Un conseil coopératif d'adultes Développer la capacité à coopérer et la réflexivité**

**Issue du mouvement international de l'école moderne, Florence Saint-Luc\* appuie son projet professionnel sur la pédagogie coopérative. Les outils, démarches, concepts de cette pédagogie inspirent ses pratiques et recherches dans les différents contextes où elle a exercé avec des adultes en formation, comme en témoigne ce retour d'expérience sur la mise en place de conseils de coopération dans l'enseignement supérieur et en M2 MEEF 1<sup>er</sup> degré.**

Le conseil, point central de la pédagogie coopérative, demande, pour l'enseignant qui veut le mettre en place dans sa classe, des connaissances et des compétences d'intelligence interpersonnelle et de psychologie sociale (dynamique des groupes) empiriques ou formelles. Comment mettre en œuvre un conseil adapté à des adultes mais pouvant favoriser cette pratique dans un contexte de formation ou en classe ? Ce questionnement a été le moteur de deux recherches-actions.

### **Du conseil pour organiser la coopération...**

En 2013-2014, en licence professionnelle « *formation de formateurs* », dans le cadre de l'unité d'enseignement « *politique et pratique de la formation* » dont j'étais responsable, je me suis demandé comment développer la capacité à coopérer, la créativité et la réflexivité.

**Comment mettre en œuvre un conseil adapté à des adultes mais pouvant favoriser cette pratique dans un contexte de formation ou en classe ? Ce questionnement a été le moteur de deux recherches-actions.**

Un jeu coopératif a été proposé en septembre pour constituer le groupe. Les étudiants, en licence professionnelle une semaine par mois, en reprise d'études et généralement sur le terrain, pouvaient proposer d'animer des temps de formation à l'intention du groupe. Pour pouvoir organiser et planifier cela, l'étape suivante était la mise

en place d'un conseil, permettant d'organiser la coopération.

Il a été conduit par une étudiante dès la première séance en novembre. J'ai accompagné cette jeune femme, déléguée du groupe, dans sa préparation. Ancienne secrétaire, elle avait l'habitude de préparer les ordres du jour, et cela se sentait, mais elle n'avait jamais animé de réunion. Ses difficultés à faire avancer les points générèrent des effets de dynamique de groupe, ressentis comme angoissants par certains. Personne ne voulait animer le suivant.

Le conseil avait été intégralement filmé, comme l'ensemble des cours de cette unité d'enseignement menés dans le cadre de la recherche-action<sup>(1)</sup>. Le seul absent ce jour-là produisit une analyse détaillée de la vidéo et un projet d'organisation très cadré, qu'il mit en place après une réunion de deux heures de préparation avec moi. La trame fut conservée et d'autres prirent sa suite.

Les principes de base du conseil apparaissent sous la forme d'une modélisation (voir schéma) :

- une fonction instituante, autour de la mise en œuvre des règles créées par les membres du conseil et des responsabilités nécessaires au bon fonctionnement du groupe ;
- une régulation relationnelle, généralement très importante en temps chez les enseignants débutants qui mettent en place le conseil et la pédagogie coopérative ; mais également une régulation cognitive : la coopération est organisée en prenant en compte les difficultés d'apprentissage ;

# LE CONSEIL DE COOP

## au cœur de l'apprentissage citoyen



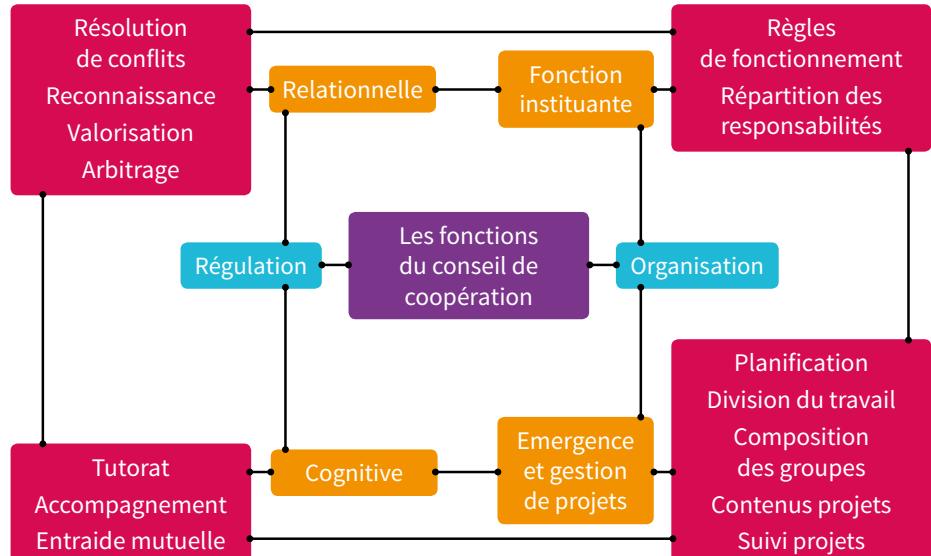
- l'émergence et la gestion de projets.

Il y eut une très forte implication des étudiants et très peu d'échecs cette année-là. L'analyse de cette expérience me conduit à une nouvelle recherche-action, dans un autre contexte, en 2015-2016.

### ... Au conseil pour gérer les projets et apprentissages

Dans le cadre d'une unité d'enseignement de 36 h intitulée « gestes professionnels et ingénierie des pratiques d'enseignement », avec un groupe de professeurs-étudiants stagiaires de M2 MEEF, au sein de l'ISFEC de Montpellier, quatre conseils de coopération furent organisés. Forte de ma première expérience, la modélisation leur fut proposée avant de commencer. J'anima le premier conseil, ce qui permettait de constituer une base plus sécurisante pour les stagiaires. Aucun conseil ne fut filmé, car le directeur y était opposé.

Dans le cadre de l'émergence et de la gestion de projets, le conseil permettait de demander des contenus précis à aborder dans les cours, afin de favoriser le développement d'une posture d'auteur<sup>(2)</sup>. Les thèmes traités en cours ont été illustrés par les témoignages des PES. C'était un temps très apprécié du cours, montrant la possibilité d'application dans le réel, et pas forcément par des enseignants experts. Cependant, c'est le mélange très hétérogène de stagiaires dont les parcours pouvaient être extrêmement variés (certains avaient déjà été remplaçants, d'autres avaient déjà réussi un master MEEF et étaient en formation pour la quatrième année) qui a permis des degrés différents de participation et d'implication. La pédagogie coopérative, comme à l'école, peut faire de la diversité une source de richesse.



Toutefois, plaquer le fonctionnement d'un conseil de coopérative d'une classe d'enfants à celui d'un groupe d'adultes risque de faire vivre la situation comme infantilisante. Une tentative de solution apportée ici a été de faire vivre le

conseil en analysant, pour parvenir à une modélisation abstraite des institutions et de leurs rôles afin de pouvoir ensuite les transférer dans différents contextes.

**Florence Saint-Luc\***

\*Enseignante du 1<sup>er</sup> degré. Après une thèse en sciences de l'éducation, Florence Saint-Luc a été élue assistante temporaire d'enseignement et de recherche à l'université d'Aix-Marseille, dans la formation de formateurs, puis responsable de formation à l'Institut supérieur de formation de l'enseignement catholique et enfin responsable de l'Espé de Bourges.

1. Les étudiants pouvaient les regarder, en cas d'absence, ou pour mieux les digérer, et se voir en situation d'animer des temps de formation. Un effet intéressant observé fut que cela permit de limiter le décrochage en cours d'année.
2. *Les Avatars de l'éducation*, Jacques Ardoino, PUF, Paris, 2000.

## Bibliographie

*Les Avatars de l'éducation*, Jacques Ardoino, PUF, Paris, 2000.

*Apprendre avec les pédagogies coopératives*, Sylvain Connac, ESF, Paris, 2009.

*Coopération, créativité, expérience et connaissance*, Florence Saint-Luc, 2014, colloque international gestion des connaissances dans la société et les organisations, « Dynamiques cognitives et transformations sociétales : Comment se forment les connaissances et où nous conduisent-elles ? », à Aix-en-Provence :

[https://www.academia.edu/7444018/Coop%C3%A9ration\\_cr%C3%A9ativit%C3%A9\\_exp%C3%A9rience\\_et\\_connaissance](https://www.academia.edu/7444018/Coop%C3%A9ration_cr%C3%A9ativit%C3%A9_exp%C3%A9rience_et_connaissance)

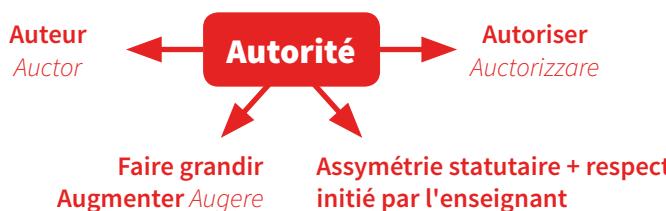


Dossier :

## LE CONSEIL DE COOP au cœur de l'apprentissage citoyen

# Le conseil coopératif fait-il autorité dans la classe ?

Qu'est-ce qui fait autorité dans le conseil coopératif ? En quoi peut-il faire autorité ? Cette autorité est-elle reconnue et légitime ? Pourquoi ? La confrontation des conditions nécessaires à la mise en place d'une autorité éducative, ainsi que les règles de fonctionnement, l'organisation et les objectifs du conseil coopératif permet de répondre.



Dans une situation pédagogique et éducative, l'autorité se situe dans différentes instances. Elle n'est pas seulement incarnée par l'enseignant, l'adulte. Elle peut émaner de la mise en place d'un ensemble de conditions, comme par exemple des rituels, des protocoles et leur application stricte.

Elle découle également de la « dévolution de la situation éducative ou pédagogique », c'est-à-dire l'acte par lequel l'enseignant fait accepter à l'élève la responsabilité d'une situation d'apprentissage et accepte lui-même les conséquences de ce transfert. La dévolution est basée sur la pulsion de découvrir et de créer de l'élève. Ainsi, le rapport entre l'élève et le savoir est privilégié, et non le rapport entre enseignant et savoir. Il n'y a pas obéissance aveugle à l'autorité du savoir incarnée par l'enseignant : c'est la situation d'enseignement et l'apprentissage qui font autorité à l'élève. Il y a donc un enga-

gement consenti et joyeux dans le travail libre, où la situation proposée par l'enseignant rejoint l'expérience de l'élève.

### L'autorité éducative

Si nous regardons de près le dispositif du conseil coopératif, force est de constater qu'il garantit bien ces conditions, et donc qu'il participe à l'autorité instaurée dans la classe, qu'il « fait autorité ». En référence à l'ouvrage *L'Autorité éducative dans la classe* de Bruno Robbes (pages 72 à 101), nous pouvons schématiser les différents aspects de l'autorité (voir schéma).

Le conseil coopératif permet de faire exister ces différents aspects, et ainsi d'instaurer une autorité éducative. Tout d'abord, les élèves sont autorisés et s'autorisent à prendre la parole, donner leur avis, participer à l'élaboration d'un projet, etc. De plus, ils sont auteurs, créateurs. Ils sont mis en situation d'enquête et de

responsabilité. Ils apprennent des choses qu'ils ne savaient pas déjà, ce qui les fait grandir et augmente à la fois leurs savoirs, leur savoir-être et leur savoir-faire. Dès lors, il y a des moments de respect (des enseignants vers les élèves, des élèves vers les enseignants ou des élèves entre eux). Par ailleurs, les rapports au savoir ne sont pas dogmatiques. Il y a communauté de recherche. Enfin, les enseignants sont attentifs au groupe et aux individus, et considèrent les élèves comme des êtres capables d'apprendre.

### Pas de simulacre de démocratie

Dans un conseil coopératif, les propositions mènent à une prise de décision, et les prises de décisions sont véritables : elles sont mises en pratique et suivies d'effets sur le réel. Elles sont évaluées au conseil suivant : ont-elles bien été appliquées ? Étaient-elles adaptées ? Faut-il les conserver ? Les modifier ? Le conseil coopératif exerce donc une autorité légitime car reconnue par le groupe et fondée sur les valeurs de la démocratie.

Dans ce cadre, nous observons que les élèves sont intéressés, motivés et qu'ils donnent du sens à l'activité, c'est-à-dire qu'ils sont capables de la mettre en relation avec leurs expériences antérieures. Ils s'exercent à la citoyenneté, coopèrent et apprennent dans un cadre contraignant et libérateur à la fois. Ce cadre assure le respect de l'individu et du groupe autant qu'il permet l'épanouissement individuel et collectif.

**Sophie Oury**  
Coordinatrice pédagogique  
nationale OCCE



## « Dès le début, *donner une existence au conseil* »

**Comment passer du conseil-tribunal au conseil-gestion de la vie et des projets de la classe ? Quelles sont les conditions indispensables pour que le conseil atteigne ses objectifs pédagogiques ? Forte d'une expérience de 36 années en pédagogie institutionnelle et en mise en place de conseils coopératifs, Isabelle Robin, professeure des écoles et autrice du blog *La pédagogie comme un chef*<sup>(1)</sup>, répond.**

**Animation & Éducation :** Le conseil est un élément clé dans les pédagogies Freinet, coopérative et institutionnelle. Comment définir cette institution ?

**Isabelle Robin :** Le conseil est un lieu de parole. C'est le lieu de décisions, là où les propositions deviennent des règles de vie communes et font la loi à tous (enseignant.es compris.es). Le conseil est la « clé de voûte » des institutions de la classe. Les activités, journal, album, correspondance et apprentissages demandent une organisation précise avec des compétences individuelles, avec des responsables et des règles de fonctionnement. La liberté est totale sur le plan de l'imaginaire, mais la discipline coopérative est nécessaire sur le plan des réalités. Dans des situations complexes, des conflits arrivent. Le conseil permet d'organiser, réguler et gérer les conflits. C'est leur gestion qui fait que la pédagogie institutionnelle est une « technique » éducative.

**« Le conseil est un des outils de gestion de la classe en pédagogie institutionnelle pour gérer les problèmes et aussi les projets. »**

**A&E : Quel est le rôle du conseil dans la mini société qu'est la classe ?**

**I.R. :** D'abord voici quelques témoignages recueillis lors d'un sondage en décembre 2018 auprès de plus de 500 enseignants du primaire : « Je n'en peux plus du bavardage, du bruit, de l'agitation » ; « j'ai l'impression d'être un gendarme et pas une enseignante » ; « les élèves n'écoutent pas, j'ai de la difficulté à capter leur attention et surtout à les faire travailler » ou encore « trois élèves se sont bagarrés en classe,

*j'étais désarmé devant cette violence* ». Le conseil est un des outils de gestion de la classe en pédagogie institutionnelle pour gérer les problèmes et aussi les projets.

**A&E : Quels sont les freins et difficultés à la mise en place du conseil en maternel ? Et en élémentaire ?**

**I.R. :** Les difficultés et les freins sont quasiment les mêmes en maternelle et en élémentaire. Première difficulté : ce n'est pas parce que l'on met un conseil dans la classe que subitement les problèmes disparaissent ou trouvent de suite une solution. Les enfants ne comprennent pas ce qu'est cette réunion. Que veut le maître ou la maîtresse ? La mise en place est délicate. Ce n'est pas parce qu'il existe dans le désir de l'enseignant.e (ce qui est indispensable au départ) que le conseil existe dans la tête des enfants. Il s'agit de le mettre en place et de le faire « vivre ». Il ne devient qu'au fil de l'année le conseil du groupe. Par ailleurs, si on met en place le conseil uniquement pour régler les problèmes de discipline, il risque de tourner au tribunal. Le conseil fait partie d'un tout. Il est là pour gérer la vie quotidienne, les activités, les projets. ►



Dossier :

## **LE CONSEIL DE COOP** *au cœur de l'apprentissage citoyen*

### ► **A&E : Comment passer du conseil-tribunal au conseil-gestion de la vie et des projets de la classe ?**

**I.R. :** Dès le début, il faut donner une existence à ce conseil. Je refuse systématiquement de répondre aux nombreuses plaintes, demandes (« *On pourra faire de la danse en sport ?* »), propositions (« *On pourrait visiter un zoo ?* ») qui me sont adressées en classe ou en récréation. « *Tu en parleras au conseil* » est ma réponse. S'asseoir en rond, laisser faire, laisser dire... Et vous n'aurez plus de conseil rapidement. Les maîtres mots, introduits dès le premier conseil, vont permettre à chacun de prendre plus facilement la parole. Ils vont devenir de vrais outils de pouvoir et de régulation. Ils permettent, par exemple, à celui qui vient d'être critiqué de ne pas réagir, de ne pas s'agiter mais d'attendre : il sait qu'après la critique, il entendra « *parole à l'accusé* » et il pourra s'expliquer ou récuser les faits. L'ordre du jour est toujours le même<sup>(2)</sup>, cela sécurise et permet la parole. Chacun va parler selon cet ordre.

### **A&E : Vous donnez la parole aux élèves lors des conseils mais s'autorisent-ils à la prendre ?**

**I.R. :** Le conseil passe très souvent par trois phases :

**Première période :** le silence. En début d'année, les élèves sont plutôt silencieux. Pourquoi la maîtresse nous réunit comme ça ? Pour parler ? Mais de quoi ? Les enfants ne comprennent pas vraiment. C'est la mise en route des activités qui va permettre de dire. Par exemple, l'escargot mis sur la table d'exposition par Paul a

**« À la différence de la récréation où certains règlent leur problème à coup de poing, le conseil interdit les passages à l'acte. La verbalisation va donc devenir une nécessité. Je ne règle pas les problèmes lorsqu'un enfant se plaint. Je renvoie toujours au conseil. »**

mangé le dessin de Maria. Maria est en colère. Au conseil, on ne parlera pas de Paul en soi mais de Paul qui a apporté un escargot.

À la différence de la récréation où certains règlent leur problème à coup de poing, le conseil interdit les passages à l'acte. La verbalisation va donc devenir une nécessité. Je ne règle pas les problèmes lorsqu'un enfant se plaint. Je renvoie toujours au conseil. Celui-ci est régulier, deux fois par semaine. En début d'année, si on n'a pas grand-chose à se dire, on le clôt au bout de cinq minutes. Chacun saura qu'il existe un lieu et un moment où il peut parler.

**Deuxième période :** le tumulte. Les conflits et les tensions vont apparaître. On discute, on se dispute. C'est parfois un flot de critiques qui arrive au conseil. C'est un moment crucial dont dépend la suite. Le rituel prend tout son sens et permet de dédramatiser : chacun sait ce qui va se passer. Il permet

de parler, d'être entendu. Même si l'enseignant.e peut se sentir démunie, le chaos est en fait un signe de réussite : les enfants investissent leur énergie dans le groupe. Cependant, c'est une période délicate où il serait facile par exemple de désigner un bouc émissaire. L'enseignant.e doit être vigilant.e. Deux éléments vont être importants : la patience, d'une part, et d'autre part ce qui se passe hors du conseil : les activités, les ateliers, les métiers... Quand les élèves vont commencer à discuter autour des problèmes concernant les activités, ce sera le signe qu'ils sont accrochés par ces activités. Et là, le conseil (et la classe) va (vont) évoluer.

**Troisième période :** le langage. Après plusieurs semaines (plusieurs mois parfois, c'est pourquoi avoir la classe deux ans est idéal), une petite lueur apparaît. Le groupe évolue. Les enfants parlent, évoquent ce qui les préoccupe, construisent des projets. Ce qui se passe au conseil est en étroite relation avec la vie quotidienne de la classe, avec toutes les activités qui s'y déroulent. Peu à peu, ils se plaignent moins, se battent moins. Le conseil n'a pourtant rien de magique. C'est un long chemin qui mène vers la classe coopérative.

### **A&E : Quelle place doit tenir l'enseignant dans ce conseil ?**

**I.R. :** Son rôle est essentiel. Il ou elle ne règle pas les problèmes, ne juge pas les propositions des enfants. L'enseignant.e doit toujours renvoyer au conseil. Il passe aussi par le conseil pour proposer des projets, évoquer de futures activités (piscine, spectacle). Il critique, félicite, remercie. Les enfants vont ain-

# LE CONSEIL DE COOP

## au cœur de l'apprentissage citoyen



si de mieux en mieux comprendre ce que sont toutes ces rubriques du conseil.

L'enseignant.e est garant de la loi, des règles, de la sécurité physique et psychologique des enfants. Il ne s'agit pas de laisser tout faire. Il a un droit de veto. Je l'ai utilisé moi-même en CM2 quand la majorité des élèves avaient voté qu'on ne ferait plus de mathématiques. En tant qu'enseignante et responsable des programmes scolaires – que je ne choisis pas –, j'ai mis mon veto à cette règle. Imaginez aussi si les enfants votaient l'exclusion d'un élève ...

Ce droit de veto est à utiliser avec parcimonie. On pourrait avoir tendance à beaucoup l'utiliser (sans le nommer) en maternelle.

Un exemple dans une classe unique de maternelle : un enfant avait proposé de supprimer les jeux de cour (pelles, seaux, ballon, vélo...) car on avait un problème de rangement. Vous imaginez que je n'étais pas très heureuse de cette proposition et je voyais déjà les problèmes en récréation se profiler, mais il n'y avait, a priori, pas de danger physique ou psychologique à cette règle. La classe a voté à l'unanimité la suppression des jeux de cour. J'ai laissé faire. Au bout de quinze jours, on a remis les jeux dans la cour (entre temps, chacun avait cherché des solutions pour le rangement). C'est ce qu'on appelle l'institutionnalisation-désinstitutionnalisation permanente. C'est beaucoup plus éducatif que de donner son avis d'adulte sans essayer ce que proposent les élèves. Si certaines règles deviennent caduques ou sont inappropriées, on les change.

La pédagogie comme un chef !

Comment faire écrire les élèves tout au long de l'année ?

Bonjour à nouveau sur le blog ! Comme ce n'est pas la première fois que vous venez ici, vous voudrez peut-être lire mes deux guides qui vous expliquent tout sur l'écriture : le journal et comment mettre en place la correspondance scolaire, de la maternelle au CM2. Cliquez ici pour télécharger les livres gratuitement !

Donnez à votre école avec les livres-formations pas à pas !

Livres et jeu à nouveau disponibles pour la rentrée !

Lien vers les livres-formations : La table d'expression et la boîte à questions, le guide de rentrée, la phrase-clé, L'enquête-édition, Le conseil, Le journal

## La pédagogie comme un chef !

« Vous êtes professeur-e des écoles et vous souhaitez faire de votre classe un milieu de vie où chaque enfant, quel que soit son niveau, peut progresser. Comment faire ? Moi aussi, je suis passée par là, et j'y passe encore parfois ! Je m'appelle Isabelle Robin et je suis professeure des écoles. J'ai 36 ans d'expériences, de la PS de maternelle au CM2 ». C'est cette expérience, ses tâtonnements, ses réussites et ses solutions qu'Isabelle partage dans ce blog. Un espace invite les débutants à « commencez ici » ! Inspirée par la pédagogie institutionnelle, Isabelle propose des articles sur le quoi de neuf, le conseil coopératif, le journal, les métiers... Elle apporte aussi ses solutions à des problématiques auxquelles est confronté tout enseignant : comment gérer l'hétérogénéité de la classe ? Comment faire écrire les élèves tout au long de l'année ? Et Isabelle ne manque pas d'astuces pour affronter les difficultés et lever les obstacles, telle cette table des expositions qui permet d'accueillir chaque élève dans sa singularité. Un blog à consulter, piller, partager par ceux qui souhaitent nourrir leurs élèves et faire de la classe un milieu éducatif !

MFR

<https://isabellerobin.eu/blog/>

**A&E : Quelles sont les conditions indispensables, selon votre expérience de 36 années, pour que le conseil atteigne effectivement les objectifs pédagogiques souhaités ?**

**I.R. :** D'abord, il faut avoir le désir de le mettre en place (et non pas le mettre en place parce que si je fais de la PI, il faut un conseil). Mettre un conseil en place sans activités coopératives à côté n'a pas vraiment de sens. Des lois sont indispensables : je ne me moque pas, je demande la parole, j'écoute celui qui parle, je respecte la loi de la confiance et je ne répète pas ailleurs ce qui se dit au conseil, ce que j'entends.

Pouvoir en parler avec d'autres enseignants qui le mettent aussi en place dans leur classe est enrichissant et formateur. L'idéal serait aussi une formation où les enseignants pourraient, en grande nature (et pour de vrai), vivre le conseil. C'est ce que nous faisons dans les stages.

Enfin, lire un peu avant, surtout les livres de Fernand Oury et ceux de Freinet, peut être très utile.

**Propos recueillis par  
Marie-France Rachédi**

1. La pédagogie comme un chef : <https://isabellerobin.eu/>
2. Les métiers dans la classe ; les critiques ; les propositions ; les informations ; et, pour finir, les félicitations et remerciements.

Animation & Education - Novembre-Décembre 2019 - n°273

27



Dossier :

## **LE CONSEIL DE COOP au cœur de l'apprentissage citoyen**

# **« Le conseil est une façon d'apprendre à penser »**

**Le conseil coopératif que l'on pressent essentiel est-il facile à mettre en place en maternelle ? Devient-il rapidement un outil au service de sa pédagogie ? Questions posées à Dominique Cluzel, enseignante de maternelle dans le Puy-de-Dôme dans des écoles impliquées dans la coopération, en s'appuyant notamment sur le conseil coopératif de classe et d'école.**

**Animation & Éducation : Le conseil coopératif est-il un outil facile à utiliser en classe de maternelle ?**

**Dominique Cluzel :** Comme tous les outils, il faut en avoir besoin et surtout le mettre à sa main, l'incorporer en quelque sorte à sa pédagogie. C'est une construction au fil du temps. Il faut faire des essais et des erreurs. Ce n'est pas toujours facile à installer. Cela m'a pris une vie professionnelle en maternelle.

**A&E : Pouvez-vous nous indiquer les premiers jalons, essentiels à vos yeux, pour un conseil de classe ?**

**D. C. :** Dans un premier temps, il est important d'être attentif à l'espace et au temps. Dès la rentrée, cela passe par l'installation de tous, maîtresse comprise, en U ou carré. Ainsi, tout le monde se voit. Ensuite, le conseil peut débuter en demandant l'avis des enfants sur

des choses simples, en poussant à argumenter : demander ce qu'on va faire dans l'année, où ranger tel jeu, quels habits pour les poupées en relation avec la météo... Il est utile d'insister, de reprendre systématiquement les décisions et raisons des choix. Les enfants utilisent mieux le vocabulaire et acceptent mieux les règles.

Pour cela, un travail doit être fait pour outiller les enfants, c'est-à-dire leur donner des mots pour argumenter. Il faut accepter qu'un enfant argumente à la place de celui qui a exprimé son opinion, accepter d'autres arguments, proposer plusieurs possibilités, puis reprendre quotidiennement en petites discussions ce qu'on a dit et mis en place depuis le début de l'année, sans s'éterniser, quitte à y revenir. Lorsque les enfants ont l'habitude de prendre la parole, j'organise le moment du conseil, car le besoin

de noter par écrit ce qu'on a décidé se fait sentir. Comment faire pour ne rien oublier ? On peut faire une liste, créer un memento... Pour ma part, j'ai opté pour l'utilisation d'une affiche sur laquelle j'écris, devant les enfants, avec une couleur par décision ou proposition. Cela permet de travailler l'utilité de l'écrit et la mémoire visuelle.

**A&E : Comment faire en sorte que le conseil soit efficace et ne se résume pas à une discussion entre les élèves et leur professeur ?**

**D. C. :** Le conseil ne doit pas devenir un « tapis bavard », selon l'expression de l'un de mes inspecteurs. Il faut cibler de quoi on parle et le rappeler régulièrement, éviter les dérives stériles, et donc questionner, proposer, relancer, demander si un tel ou un tel est d'accord, encourager l'enfant qui a dit quelques mots, faire continuer la phrase par un autre enfant... Pour soutenir les petits parleurs, je reprends parfois une discussion en groupes de quatre à cinq enfants, avec prise de notes, photos et dessins pour aider ces enfants à rapporter au grand groupe.

Surtout, l'enseignant doit veiller à ne pas casser un début de phrase en pressant l'élève. Il doit rester

# LE CONSEIL DE COOP

## au cœur de l'apprentissage citoyen



positif et bienveillant et, si ça ne vient pas, proposer d'en reparler plus tard. L'enseignant ou l'enseignante montre alors la confiance qu'il accorde à ses élèves. Il rassure les enfants : les idées vont germer et la solution sera trouvée ensemble. Rien n'est immédiat.

Par ailleurs, le conseil doit être un lieu de véritable débat, qui tient compte de la parole des enfants, pour ne pas trahir son objectif initial. Les enfants doivent s'emparer des problèmes. Cela requiert de la patience parfois, par exemple en ne prenant pas la décision à la place du groupe même si celle-ci est urgente. De plus, il faut savoir accepter le choix du groupe.

Enfin, le conseil de classe doit devenir un rituel. Il faut donc en déterminer la fréquence, l'inscrire sur l'emploi du temps et le calendrier hebdomadaire de la classe... et s'y tenir ! Il est utile également de démarrer ce moment de la même façon, à chaque fois : musique, moment de respiration, étirement, les yeux fermés pour écouter, voix qui baisse... Alors l'enseignant peut présenter l'ordre du jour, dire si l'on aura besoin de voter, faire un rappel de quelques règles et lancer le sujet.

### A&E : Parle-t-on de tout dans un conseil de classe de maternelle ?

**D.C. :** Tout est sujet à donner son avis et à s'entraîner à prendre la parole : un album, la météo, des événements quotidiens. Les enfants argumentent, expriment leurs émotions ou leurs idées et les discussions s'enrichissent. Dès le début de l'année, on peut aborder les règles de vie, pour les discuter ensuite si elles ne sont pas respec-

**Je trouve le conseil essentiel car il facilite l'appropriation du langage parlé et écrit, la permanence de l'écrit, l'écoute et l'acceptation de l'altérité. Argumenter pour défendre une idée lors d'un conseil, c'est une façon d'apprendre à penser.**

tées ou sont devenues inutiles. Le conseil peut aussi être un lieu pour évoquer des soucis de rangement dans la classe, des problèmes de jeux de cour qui sont à régler avec les autres classes, des rôles de rapporteur et délégué de classe, d'activités proposées par la maîtresse ou par les enfants...

### A&E : Quelle utilisation avez-vous du vote auprès de ces jeunes enfants ?

**D.C. :** Pour certaines prises de décision, comme le choix du titre de l'album que l'on a écrit, la musique qu'on va écouter ou diverses règles, j'organise un vote à choix restreint. Pour cela, j'utilise le vote en « enfants assis ». Tous les enfants sont debout et s'assoient suivant la proposition qui leur convient. S'il y a trois propositions, on fait asseoir les enfants sur trois bancs différents puis on compte. Il est aussi possible de s'appuyer sur des bulletins de

vote, en écrivant les deux ou trois propositions avec un code couleur – ou des bulletins avec dessins pour les plus petits. Un principe est très important à mes yeux sur ce sujet : la maîtresse vote et sa voix vaut autant que celle de chaque enfant. Une personne égale une voix. Et si l'on n'a pas le temps de voter, ou si la discussion n'est pas finie, je note une date pour reprendre la discussion et parvenir au vote.

### A&E : Faites-vous des bilans avec les enfants de ces conseils ?

**D.C. :** Je fais systématiquement le bilan de ce qui a été dit à chaque fin de discussion ou de projet, pour comparer ce qu'on avait écrit avec ce qui a été réellement fait. En organisant régulièrement une relecture du bilan des discussions et des décisions prises en conseil depuis le début d'année, les enfants peuvent se sentir fiers des choix et des solutions trouvés. De plus, le vocabulaire est repris et réutilisé, ce qui permet aux enfants de se l'approprier et d'oser prendre plus souvent la parole.

### A&E : En quelques mots, quelle est l'importance du conseil coopératif dans votre classe ?

**D.C. :** Je trouve le conseil essentiel car il facilite l'appropriation du langage parlé et écrit, la permanence de l'écrit, l'écoute et l'acceptation de l'altérité. Argumenter pour défendre une idée lors d'un conseil, c'est une façon d'apprendre à penser. La classe devient rapidement sereine. Les projets, l'aide et l'entraide vont bon train. La classe est une ruche tranquille grâce au conseil.

*Propos recueillis par  
Camille Biache*



## À l'athénée Léonie-de-Waha **Un « conseil de la classe » comme pilier de la formation**

**Dans l'enseignement public belge, des établissements sont entièrement organisés autour des pédagogies coopératives avec le dispositif du conseil comme pilier. C'est le cas de l'athénée communal Léonie-de-Waha, à Liège.**

Depuis presque vingt ans, l'athénée communal Léonie-de-Waha<sup>(1)</sup> est un établissement public centré sur la pédagogie active de type Freinet. Le préfet des études<sup>(2)</sup>, Rudi Creeten, précise dans son article co-écrit avec Véronique Dortu « *l'athénée Léonie-de-Waha et la formation à la citoyenneté participative* »<sup>(3)</sup> que le conseil est un dispositif clé pour cette formation. Ce texte explique que « *si on naît « simple » citoyen, on devient citoyen éclairé et participatif* ». Autrement dit, la citoyenneté éclairée et participative doit être construite, notamment en s'appuyant sur le principe du conseil.

Se référant aux travaux de John Dewey<sup>(4)</sup> et de Célestin Freinet<sup>(5)</sup>, l'équipe de Léonie-de-Waha s'efforce de préparer ses 926 élèves (de douze à dix-huit ans) à devenir des citoyens capables de s'engager et d'agir positivement sur notre société. Cela constitue un enjeu majeur quand les incertitudes sur l'avenir (économiques, sociologiques, écologiques...) alimentent

le quotidien de nos jeunes, futurs adultes de cette société peu avantageuse. Le choix est fait d'apprendre en faisant (« *learning by doing* » pour John Dewey). Ainsi, il s'agit de « *donner le goût à l'investissement personnel et à l'engagement citoyen* », en les faisant pratiquer. L'objectif va bien au-delà de la simple formation à la citoyenneté. Pour l'atteindre, il faut, dès le plus jeune âge, « *ouvrir les esprits des enfants et leur faire intérioriser durablement les valeurs démocratiques, former des citoyens aussi engagés que compétents* ».

### **Apprendre la démocratie en faisant**

Un des deux moyens d'action utilisé par cette équipe est le conseil de la classe. « *Cette structure constitue l'espace démocratique des élèves par excellence*, explique Creeten. *Ils y apprennent le droit d'exercer leur liberté de pensée et d'expression tout en respectant les règles de l'écoute. Ils y apprennent à faire preuve d'esprit critique, à contester et à poser des questions pertinentes. Ils y apprennent à défendre leur propre point de vue, à le soutenir avec des arguments solides et à accepter d'être remis en cause. Bref, les élèves s'initient à la démocratie !* » Ce conseil existe dans chaque classe et se réunit toute les semaines durant 1h15.

**L'objectif va bien au-delà de la simple formation à la citoyenneté. Pour l'atteindre, il faut, dès le plus jeune âge, « ouvrir les esprits des enfants et leur faire intérioriser durablement les valeurs démocratiques, former des citoyens aussi engagés que compétents ».**

# LE CONSEIL DE COOP

## au cœur de l'apprentissage citoyen



Animé par un président et un secrétaire (mandats renouvelés par élection interne tous les mois et demi), aidés par un observateur, le conseil permet aux élèves rassemblés en cercle d'analyser les différents aspects de la vie interne et externe à l'école, de confronter leur point de vue, de négocier, de prendre des décisions et d'en évaluer l'implication. « *Ils cherchent des solutions en tenant compte de l'intérêt général* », précise le préfet des études. Cela va de l'élaboration des règles de leur vie en classe à certaines dispositions du règlement d'ordre intérieur de l'établissement. L'ordre du jour, confectionné chaque semaine, comporte en général « *les informations concernant les activités de l'école, les points positifs et négatifs de la semaine écoulée, l'évaluation des activités passées, le rappel des tâches (...) à se partager pour favoriser le vivre-ensemble, les questions à la direction, un sujet de débat et la planification avec le rappel des différentes échéances à venir, ce qui permet aux élèves de faire le point sur leur gestion du temps de travail.* » Le professeur assiste au conseil, il fait partie intégrante du cercle de débat et participe aux votes comme les autres membres. Il peut aider le président du conseil si besoin.

### Un épanouissement individuel et collectif concret

Les règles établies en conseil sont toutes honorées. Le respect mutuel s'installe. Des relations de confiance avec les adultes se nouent. Les actes de violence sont rares. La relation éducative et l'épanouissement des élèves sont renforcés grâce à ce processus. La pratique de la démocratie participative permet « *la libération de*

*leurs potentialités, et le partage constructif de leurs expériences* », ajoute Rudi Creeten. Les élèves s'impliquent vraiment dans leur scolarité et dans la vie de l'établissement, cela devient un vrai engagement citoyen.

Cet établissement, en privilégiant l'éducation à la démocratie, en étant lui-même une communauté démocratique, forme « *les futurs citoyens aux valeurs humanistes* ». Il centre son action sur l'apprentissage du vivre-ensemble et sur la participation active au service du collectif. Mais ce dispositif de conseil, pour y contribuer, ne peut rester isolé. Il s'inscrit dans un système où la pédagogie de projet est le deuxième pilier fort. « *Basée sur les réels centres d'intérêt des*

*élèves plutôt que sur les référentiels et autres programmes, [la pédagogie de projet] est un moyen pédagogique prépondérant pour la formation complète de citoyens participatifs que nous voulons pour demain... »*

En Belgique, les futurs enseignants, après l'obtention de leur diplôme initial, peuvent suivre deux années supplémentaires de formation en « pédagogie active de type Freinet ». Les professeurs titulaires de Léonie-de-Waha l'ont suivie. La coopération entre adultes y est également de mise, avec des assemblées générales régulièrement réunies pour permettre l'organisation commune du projet de l'établissement. Ce sont sans aucun doute des atouts pour la mise en place (entre ➤



### Une mise à distance réflexive sur la pédagogie

**Eva L'Hoest est sortie en juin 2009 de l'athénée Léonie-de-Waha à Liège. Après des études de vidéographie à l'académie des beaux-arts de Liège, elle est actuellement artiste et réalisatrice. Elle travaille pour la biennale de Lyon et le triennal art summit à Okayama au Japon. Témoignage.**

« Dans mes souvenirs, lointains aujourd'hui, les conseils constituent un espace de parole qui donne la possibilité, en tant qu'étudiant, d'avoir une certaine prise de conscience de son statut et permet une mise à distance réflexive sur la pédagogie. Tu es dans un rapport de responsabilité critique et dans une situation d'échange avec tes professeurs qui te désinflantile naturellement. Le conseil garantit aussi une forme de sécurité : inutile de passer par le bureau du directeur pour régler les conflits internes à la classe. Mais avant tout, je pense que se sentir actifs et porter une réflexion sur le système dont nous dépendons est forcément un atout très important. Cela permet de prendre confiance en soi, d'apprendre à réfléchir par soi-même, de réfléchir aux comportements de chacun et d'œuvrer pour la collectivité ; des éléments qui apportent au final ouverture et souplesse d'esprit. »



► autres) des conseils à l'échelle de l'établissement sans être freiné par les obstacles d'ordre organisationnel ou d'adhésion de la communauté éducative que rencontrent régulièrement les collègues français désirant instaurer la même chose dans leur établissement.

**Sophie Oury**

Coordinatrice pédagogique nationale de l'OCCE

1. Un athénée est l'appellation donnée à certains établissements scolaires d'enseignement secondaire en communauté française de Belgique, au Luxembourg, au Rwanda... Certains proposent également la maternelle ou le primaire. Cela correspond donc à peu près au collège et lycée français réunis. Les athénées en Belgique francophone concernent les établissements officiels (non confessionnels donc) pour enfants de douze à dix-huit ans. Les établissements catholiques sont appelés collèges. Dans le système belge il y a trois années en maternelle, six années en primaire et six années en secondaire.
2. Le préfet des études est le directeur de l'athénée.
3. Rédigé avec Véronique Dortu (enseignante) pour le chapitre 6 « *Citoyenneté, Autonomie et Liberté* » de l'ouvrage *Regards croisés sur les pratiques en pédagogies actives*, publié à l'occasion du colloque international organisé par la COCOF (Commission communautaire française, qui s'occupe entre autres de l'enseignement en région bruxelloise) en 2018 à Bruxelles : [http://www.colloque-pedactives-cocof.com/files/uploads/2019/01/20190110\\_Cocof\\_recueil\\_web.pdf](http://www.colloque-pedactives-cocof.com/files/uploads/2019/01/20190110_Cocof_recueil_web.pdf)
4. Psychologue et philosophe américain, Dewey souligne en 1927 que « *le remède aux maladies de la démocratie est davantage de démocratie* ».
5. Freinet stipule dans son invariant n°27 que l'« *on prépare la démocratie de demain par la démocratie à l'École. Un régime autoritaire à l'École ne saurait être formateur de citoyens démocrates.* »

## La pratique du conseil coopératif socialise et engage

**À Tours, au collège Pierre-de-Ronsard, une équipe d'enseignants s'est engagée dans le projet « le conseil coopératif, une alternative à l'heure de vie de classe ». Témoignage d'un des professeurs, Damien Fortier.**

Notre collège se trouve dans un quartier de Tours Nord qui, en une quinzaine d'années, s'est métamorphosé. Les champs ont laissé place à un univers hyper densifié. Le quartier s'est agrandi sans qu'une réflexion globale n'ait été menée sur l'accueil de cette nouvelle population. Aujourd'hui, le collège est surchargé et malgré un investissement fort de l'équipe pédagogique, le climat scolaire se dégrade. Sa population d'élèves très hétérogène met en difficulté la communauté éducative.

### Avec l'expérience des collègues de l'enseignement spécialisé

Dans notre collège, quelques enseignants s'adressent à des élèves en situation de handicap. Issus du primaire, ils pratiquent la pédagogie coopérative pour mobiliser les élèves autour de projets. Le conseil coopératif hebdomadaire permet à ces élèves à profil particulier de se positionner comme sujets apprenants dans une communauté de savoir. Il leur permet également de se socialiser et de s'engager. Il favorise les apprentissages langagiers.

Sous leur impulsion, une quinzaine de professeurs du second degré ont pris le risque de changer de posture et se sont engagés dans le projet « le conseil coopératif, une alternative à l'heure de vie de classe ». Accompagné par un dispositif de la CARDIE et soutenu par la direction, le projet s'est structuré. Plusieurs enjeux sont apparus rapidement :

- Assurer la permanence du cadre : alors que dans les classes d'Ulis et de Segpa, les changements de salle et de professeur sont peu nombreux, l'organisation d'un conseil coopératif dans des classes générales nous a obligé à inventer des stratégies pour permettre la permanence du cadre. Avec l'accord et l'aide de la direction, nous avons constitué trois équipes de professeurs partageant les valeurs de la coopération. Aux emplois du temps de trois classes (6e, 5e et 4e) a été intégrée une heure supplémentaire par semaine de conseil coopératif.
- Expérimenter dans la sérénité : grâce au choix de la direction qui a consacré une bonne par-

# LE CONSEIL DE COOP

## au cœur de l'apprentissage citoyen



tie de son enveloppe d'heures supplémentaires à ce projet, cette heure est mise en barrette pour permettre aux professeurs d'assurer le conseil à deux, ainsi qu'une rotation. Les enseignants expérimentent et sortent de la solitude !

- Accompagner les collègues du secondaire dans ce nouveau positionnement : grâce aux heures supplémentaires accordées par la CARDIE, deux enseignants expérimentés accompagnent la mise en place des conseils et se tiennent disponibles pour intervenir à la demande, surtout pour débriefer. Nous découvrons combien l'analyse de la pratique nous sort de l'isolement !

### Des échanges entre professeurs

Pour mettre en commun nos expériences, nous nous réunissons une fois par période, un midi, sous la forme d'un conseil coopératif d'adultes. Quel plaisir d'échanger sur nos pratiques dans ce cadre, en autonomie et dans la convivialité ! Là, nous analysons toutes les limites de l'expérience dans une institution qui peine à se réinventer, auprès d'élèves adolescents en recherche de conformisme, pour lesquels la réussite passe par la soumission à l'autorité.

De nombreuses questions se posent à nous. Comment réagir face à un groupe d'élèves qui prend mal le fait d'avoir une heure de plus sur son emploi du temps ? Comment rendre crédibles nos conseils coopératifs auprès des élèves par la réalisation de projets avec gestion d'argent, alors que tout doit pas-

ser en conseil d'administration ? Comment vivre un stage dont nous avions élaboré le contenu pour rebondir, se former en passant par la DAFOP qui n'a d'habitude que la verticalité ? Comment continuer l'expérience dans un contexte où les enveloppes d'heures supplémentaires diminuent et dans la mesure où le soutien de la CARDIE ne dure que trois ans ?

### Les vertus de la coopération

Nous analysons aussi nos réussites qui nous donnent envie d'aller travailler et de continuer, parce qu'elles enrichissent nos pratiques. Et surtout, nous nous sentons engagés auprès des élèves pour leur permettre de continuer de vivre cette

aventure qui « *donne sens à leur vie de collégien.nes* », comme en témoignent celles et ceux qui y ont goûté (voir encadré).

Même si les moyens diminuent et que l'expérience doit encore être repensée, pour l'adapter à cette réduction, l'équipe a goûté aux vertus de la coopération. Elle ne peut plus s'en passer. Son œuvre commune n'est pas aboutie, mais le mode coopératif choisi pour élaborer et faire vivre son projet apporte exigence et enthousiasme pour inventer la suite !

**Témoignage de Damien Fortier**  
Professeur de collège

### Le conseil « aide à trouver des solutions ensemble »

**Autour d'une table, Alexandre (3<sup>e</sup> Ulis), Kassandra (5<sup>e</sup> Segpa), Dolphina et Esteban (4<sup>e</sup> générale) témoignent de leur vécu du conseil coopératif.**

#### Qu'est-ce que le conseil vous a apporté ?

**K :** Il m'a permis de connaître la classe et de mieux communiquer. Si on a un problème, on peut le dire, on se sent en confiance

**D :** Il permet aussi de prendre des responsabilités, de se mettre à la place du professeur. Cela aide à trouver des solutions ensemble pour gérer les problèmes qu'on rencontrait.

**E :** On comprend comment fonctionnent les élèves, ce qu'ils pensent, ressentent, ce qui permet de régler les problèmes en trouvant ensemble des solutions. On peut aussi réfléchir à des projets et les construire à plusieurs.

**A :** Cela m'a permis de mieux m'exprimer et de me cadrer. J'aime réfléchir ensemble pour trouver des solutions.

#### Qu'avez-vous appris grâce au conseil ?

**A :** J'ai appris à me cadrer. J'ai aussi amélioré mes compétences en lecture et en écriture, grâce au rôle de président et de

secrétaire.

**E :** J'ai appris à exercer mon autorité. Au début, je n'arrivais pas à mettre des avertissements. Je me recadre plus qu'avant.

**D :** Je prends beaucoup d'initiatives maintenant. J'ai créé un club, je le gère avec des copines.

**K :** J'ai tourné sur tous les rôles, ça m'a apporté la confiance des autres élèves.

#### Êtes-vous prêts à continuer cette année ?

**K :** J'ai connu le conseil en 6<sup>e</sup> et cette année, j'espère que l'on va encore organiser de beaux projets.

**A :** Oui, pour apprendre aux nouveaux et améliorer la vie en classe.

**D :** Je veux continuer pour faire aboutir le projet d'une nuit sous la tente, que l'on n'a pas pu faire l'année dernière à cause de la canicule.

**E :** Oui, car à la fin de chaque semaine, on pouvait se dire ce qu'on pensait. Et si l'on parle entre nous, l'ambiance est bonne !



Dossier :

## **LE CONSEIL DE COOP au cœur de l'apprentissage citoyen**

# **Le conseil, clé de voûte du système coopératif**

**Il y cinq ans, Guillaume Caron, professeur de mathématiques<sup>(1)</sup>, et une équipe d'enseignant.es ont engagé une petite révolution pédagogique dans leur collège en créant des classes coopératives. Pour lui, le conseil est le pilier central de l'édifice coopératif. Sans cette instance, les autres institutions seraient caduques et la cogestion un leurre. Explications.**

**Animation & Éducation : À quel moment s'est imposée la nécessité de créer un conseil coopératif ?**

**Guillaume Caron :** Lorsque nous avons amorcé un changement pédagogique collectif, nous nous sommes d'abord centrés sur la méthode d'évaluation, la personnalisation et la coopération. Nous n'avions pas anticipé toutes les conséquences sur le plan de la gestion des règles, des rituels, des espaces de liberté, de la vie du groupe, du travail en équipe. Nous avons vite pris la mesure de l'importance d'organiser régulièrement un conseil coopératif pour assurer cette régulation. Toute l'idée de cogestion de la classe par les enseignants et les élèves passe par ce conseil coopératif. S'il n'existe pas, l'organisation des classes coopératives serait décidée uniquement par les enseignants. La coopération serait donc limitée à sa pratique dans les moments d'apprentissage et tout le fonctionnement des autres institutions serait caduc.

**A&E : Vos classes coopératives fonctionnent dans un collège classique avec ses contraintes : multiplicité des intervenants adultes, des salles... Comment peut-on, dans ces conditions, organiser un conseil coopératif régulier et pérenne ?**

**G.C. :** En effet, nos classes coopératives doivent s'intégrer au fonctionnement global d'un établissement classique. Elles ont un emploi du temps strictement identique à celui des autres classes du collège et bénéficient des mêmes moyens. Mettre en œuvre les pédagogies coopératives dans de telles conditions est néanmoins tout à fait possible. Outre la décision et l'engagement fort d'une équipe, cela nécessite de repenser les espaces

pour rendre possibles les techniques utilisées. En ce qui concerne le conseil coopératif, nous utilisons l'heure de vie de classe, inscrite dans l'emploi du temps des élèves. Selon les moyens, les années et les niveaux de classe, il a lieu chaque semaine (en sixième et en troisième) ou chaque quinzaine.

**A&E : Comment se déroulent ces conseils ?**

**G.C. :** Un élève est désigné président du conseil et un autre élève assure le rôle de secrétaire de séance. Ce sont des fonctions tournantes. Les tables sont disposées en cercle afin que chacun puisse se voir. Le président anime le conseil. Il énonce l'ordre du jour, introduit les thèmes, distribue la parole et soumet des décisions au vote. Le secrétaire est chargé de noter les éléments importants du conseil, en particulier les décisions prises.

Nous possédons un squelette d'ordre du jour similaire à tous les conseils coopératifs. Vient d'abord le moment de félicitation et remerciement. Ensuite nous évoquons les différents problèmes rencontrés dans la classe que ce soit au niveau interpersonnel ou organisationnel. Puis arrive le moment des propositions et celui de la distribution des responsabilités pour la semaine (ou la quinzaine) qui suit. Il se termine par la gestion du blogue ou des écrits pour le journal. En fonction des événements, d'autres éléments peuvent, à la demande des élèves, intervenir à l'ordre du jour.

**« Toute l'idée de cogestion de la classe par les enseignants et les élèves passe par ce conseil coopératif. S'il n'existe pas, l'organisation des classes coopératives serait décidée uniquement par les enseignants. La coopération serait limitée (...) »**

# LE CONSEIL DE COOP

## au cœur de l'apprentissage citoyen



**A&E :** Comment se passe la transmission des propositions et décisions du conseil ?

**G.C. :** Le compte rendu peut être directement fait par le professeur principal mais il est en général transmis par l'intermédiaire du cahier de vie dans lequel sont notées les décisions, les responsabilités attribuées, etc. Un élève est responsable de la circulation de ce cahier, à chaque heure, à chaque professeur. Ce cahier est un outil né en conseil coopératif sur une idée des élèves qui regrettent que les professeurs ne soient pas toujours informés des décisions ou des responsabilités... Ce système fonctionne et a même été adopté par des classes qui ne sont pas coopératives.

**A&E :** Quelles difficultés rencontrez-vous à la mise en place du conseil, notamment lorsque les jeunes ne sont pas habitués à ce type de fonctionnement ?

**G.C. :** La difficulté majeure est que les élèves « s'autorisent à » : prendre la parole, prendre des décisions, proposer des modifications dans l'organisation d'une classe ou, mieux encore, dans les méthodes d'apprentissage. Une vraie difficulté également, au début, est que les élèves ont tendance à limiter la fonction du conseil au règlement des conflits. Nous devons progressivement modifier leur vision d'un conseil comme espace de médiation des conflits à un conseil comme instance de participation démocratique. Autre difficulté : nous sommes dans un système classique avec une dizaine d'adultes intervenant auprès des élèves. Les décisions du conseil sont transmises à tous les adultes, mais chacun peut garder sa liberté d'appliquer ou non

**« La difficulté majeure est que les élèves s'autorisent à » : prendre la parole, prendre des décisions, proposer des modifications dans l'organisation d'une classe ou, mieux encore, dans les méthodes d'apprentissage. »**

ces décisions. Notre défi est donc de faire adhérer à notre démarche le plus d'adultes possibles pour que les décisions prises soient appliquées le plus largement possible. Le cent pour cent d'adhésion est une utopie. Cette évidence doit être expliquée aux élèves et acceptée. Nous devons également gérer leur frustration quand une proposition émise et acceptée au conseil se met en place un an après. Les quatrièmes ont par exemple soumis en conseil coopératif l'idée de mettre en place une médiation par les pairs au collège. Ils ont conduit ce projet jusqu'au bout (contact d'organismes compétents, mise en place de formations au sein du collège, étude des coûts, recherche de financements...). Ce projet a abouti l'année suivante. Notre conviction est que cette réalité contribue à les façonner, à les émanciper car ils doivent accepter les approches de chacun, comprendre que les règles peuvent être différentes et que leurs propositions doivent donc être miscibles à l'organisation de l'établissement.

**A&E :** Quels impacts sur la classe et les élèves ont ces apprentissages de la prise de parole et de décisions dans le cadre du conseil ?

**G.C. :** Nous constatons que la participation des élèves à la gestion de la classe et dans l'organisation du travail génère un sentiment d'appartenance à la classe et un sentiment de responsabilité dans ce qu'il s'y

passe. Nous observons au fil des années qu'ils acquièrent une vraie façon d'argumenter, qu'ils s'autorisent à donner leur point de vue, et notons le développement d'une vraie faculté à discuter, gérer les désaccords avant de prendre des décisions. Plus les élèves avancent dans leur parcours scolaire – et dans l'âge donc – moins ils évoquent les conflits lors du conseil. Ils s'intéressent davantage à des propositions de projets, voire des propositions de grande ampleur comme la création d'une mini-scop dans la classe de troisième. Pour nous, c'est un signe évident que les conseils atteignent leurs objectifs. Dès la deuxième année de notre projet, le conseil s'est d'ailleurs imposé comme l'élément le plus important aux yeux des élèves<sup>(2)</sup> dans le fonctionnement des classes coopératives.

**Propos recueillis par  
Marie-France Rachédi**

1. Guillaume Caron est co-auteur avec Laurent Fillion, Céline Scy et Yasmine Vasseur de l'ouvrage dont nous vous recommandons vivement la lecture *Osez les pédagogies coopératives au collège et au lycée*, paru chez ESF, en partenariat avec les *Cahiers pédagogique*, en septembre 2018. Voir présentation page 38 de cet A&E.
2. Voir l'article « Ce que disent les élèves après quatre années en classe coopérative », par l'équipe des classes coopératives du collège Lucien-Vadez de Calais, in *Cahiers Pédagogiques*, avril 2019 : <https://www.cahiers-pedagogiques.com/Ce-que-disent-les-eleves-apres-quatre-annees-en-classe-cooperative>



Dossier :

## **LE CONSEIL DE COOP** *au cœur de l'apprentissage citoyen*

*En Segpa*

# **De la régulation des conflits à la gestion de projet**

**Magali Viart enseigne dans une classe de 5<sup>e</sup> de section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) au collège Paul-Verlaine, à Saint-Nicolas-lez-Arras. Depuis mars 2019, dans un contexte de classe conflictuel, elle s'est lancée avec ses onze élèves dans la tenue d'un conseil coopératif. Quels effets a-t-il produit ? Témoignage.**

Suite à de nombreux conflits au sein de la classe, j'ai envisagé de mettre en place une instance de régulation pour permettre aux élèves d'exprimer leurs désaccords et de trouver des solutions communes. La création d'un conseil coopératif m'apparaissait adaptée. Une formation ou un accompagnement par des personnes expérimentées dans ce domaine me semblait néanmoins nécessaire.

### **Le lancement du conseil**

De janvier à février 2019, j'ai pu effectuer des stages sur l'inclusion et la coopération avec l'Inspection académique et l'association départementale OCCE des Hauts-de-France. J'ai notamment participé à un stage national OCCE sur « la coopération, outil de différenciation au service des apprentissages » où j'ai pu échanger avec des enseignants du premier degré qui pratiquaient le conseil dans leur classe. Dès mon retour de stage, le 1<sup>er</sup> mars, j'ai mis cet outil en place.

Ce conseil avait lieu une fois par semaine pendant une heure de français ou de sciences physiques. N'étant pas référent de la classe, je ne disposais pas d'heure de vie de

classe avec eux. Le déroulement était classique : une disposition en cercle (avec ou sans les tables), un cahier pour noter toutes les décisions prises et une gestion par les élèves (président, secrétaire, maître du temps, donneur de parole, observateur pour les gêneurs). Pour garder les idées au frais jusqu'au prochain conseil, un frigo (grande feuille plastifiée avec un réfrigérateur dessiné dessus) flanqué d'un feutre était accroché dans la classe. Les élèves y inscrivaient leur prénom s'ils désiraient parler lors du conseil suivant.

### **Un conseil pour grandir**

Les effets de cette instance sur le climat de la classe ont été progressifs. Il y a tout d'abord eu moins de rumeurs, puis plus du tout. Les échanges entre élèves sont devenus moins agressifs, plus positifs. Certains élèves perturbateurs recevaient les félicitations d'autres

### **L'avis de deux élèves de Magali**

**Diana** : Tous les lundis, on avait le conseil. Après celui-ci, de plus en plus, on s'entendait mieux.

**Dylan** : Au lieu de se battre, on a appris à communiquer ensemble, à s'expliquer.

**Diana** : On a aussi appris à utiliser un bâton de parole, ça a pris du temps.

**Dylan et Diana** : Dans le collège on pourrait l'expliquer aux autres, pour qu'ils fassent comme nous !

camarades parce qu'ils avaient été capables de se tenir correctement lors du conseil. Ceux que l'on sanctionnait prenaient des initiatives individuelles lors du conseil pour réguler leur comportement.

Mais l'impact ne s'est pas limité au climat ! Parce qu'un cadre était posé via le conseil et que ce cadre connaît à la classe, tous se sont efforcés de le respecter. Parce qu'on accordait notre confiance, l'état d'esprit des élèves s'est modifié : ils étaient sans cesse en train de réfléchir à des responsabilités qu'ils pourraient prendre au sein de la classe. À chaque conseil, une nouvelle responsabilité apparaissait : écrire la date, arroser les plantes, vérifier et compter le matériel... Tous les élèves se sont mis à émettre des propositions, aussi bien les passifs que ceux avec trouble du comportement.

Nous sommes ainsi passés du conseil comme instance de régulation des conflits au conseil comme dispositif de gestion de la classe et de projets. Nous avons réussi à construire un projet en commun : réparer au moins onze VTT pour organiser une sortie. Recherche d'un professionnel, calcul du coût, échéancier... Les élèves ont listé les tâches nécessaires et les ont menées jusqu'au bout. On encourageait les efforts et ce qui fonctionnait a été valorisé.

Cette expérience les a fait grandir.

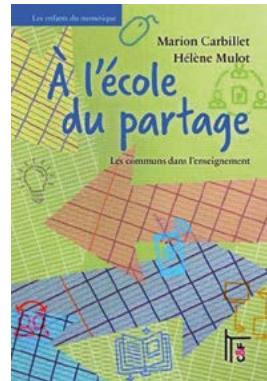
**Magali Viart**

# À l'école du partage

*À l'école du partage, les communs dans l'enseignement<sup>(1)</sup> de Hélène Mulot et Marion Carbillet est une aide précieuse pour les enseignants et les éducateurs qui souhaitent accompagner les enfants dans l'acquisition d'une culture numérique, médiatique et informationnelle.*

« Pour donner une image compréhensible au web qui entoure les enfants et les adolescents, nous proposons de le comparer à une rue. Une rue c'est potentiellement dangereux, on y croise des véhicules, des gens inconnus. Apprendre à y aller demande tout un accompagnement qui est fait par les parents, la famille, les centres de loisirs, l'école et une information sur les risques à percevoir (...). Pour autant, il ne viendrait à l'idée de personne d'interdire la rue à un enfant. »<sup>(2)</sup> Du bon sens en effet mais pas toujours accepté de tous, surtout quand il s'agit du web, des écrans, des technologies de l'information et de la communication ! C'est pourquoi Hélène Mulot et Marion Carbillet, deux professeures documentalistes en collège, partagent leurs connaissances, expériences et leur savoir-faire avec les enseignants ou éducateurs désireux d'accompagner les enfants et les adolescents dans la découverte de l'environnement numérique et l'apprentissage des nouvelles techniques de l'information et de la communication.

Très documenté, cet ouvrage laisse une part belle à la pratique. Il propose de nombreuses idées pour mener des séances pour enseigner le web, éduquer aux médias et à l'information, interroger sans cesse les outils, etc., en partant, bien souvent, des pratiques quotidiennes des élèves. Les deux autrices posent également des questions primor-



diales pour la compréhension du monde d'aujourd'hui et de demain et la formation d'un citoyen. Elles fournissent de nombreuses ressources pédagogiques en ligne utiles à la construction de séances. Le chapitre sur « les savoirs au cœur des relations sociales » est particulièrement intéressant. Il parle d'apprendre ensemble, de coopération, d'échange réciproque des savoirs...

Bref, un livre qui, selon moi, a atteint les objectifs que se sont fixés Hélène Mulot et Marion Carbillet : « Nous vous donnons à lire en cinq chapitres les points forts de ce projet d'enseignement que nous appelons « école de partage ». Nous espérons qu'ils sauront vous nourrir et vous aider dans votre pratique quotidienne. » À l'heure où l'évolution des problématiques scolaires et les transformations de l'environnement numérique et médiatique font ressentir un besoin inéluctable de transition éducative, cet ouvrage s'avère une ressource fiable pour accompagner les enfants et les jeunes dans cette transition et ainsi contribuer à développer chez eux une culture numérique, médiatique et informationnelle.

**Marie-France Rachédi**

1. *À l'école du partage, les communs dans l'enseignement*, Hélène Mulot et Marion Carbillet, C&F éditions, coll. Les enfants du numériques, 2019.
2. p.46.

## Animation & Education

<http://animeduc.occe.coop>



### Bulletin d'abonnement

4 numéros + 1 numéro double  
+ un accès permanent à vos exemplaires numériques

Flashez le QR-Code ci-contre  
pour vous abonner en ligne.



Nom :

N° ..... Rue .....

Code Postal

Localité :

e-mail :

#### LES PARTICULIERS

(choisissez votre formule d'abonnement)

#### Abonnement numérique seul (6 numéros)

5,50 € TTC

#### Abonnement simple (6 numéros)

18 € TTC

#### Abonnement de soutien (6 numéros)

23 € TTC

#### TARIF RÉDUIT POUR LES COOPÉRATIVES

AFFILIÉES À L'OCCE :

#### Abonnement papier+numérique (6 numéros)

9 € TTC

**ATTENTION : Les coopératives doivent impérativement envoyer leur abonnement à leur Association départementale OCCE**

(indispensable pour l'abonnement numérique)

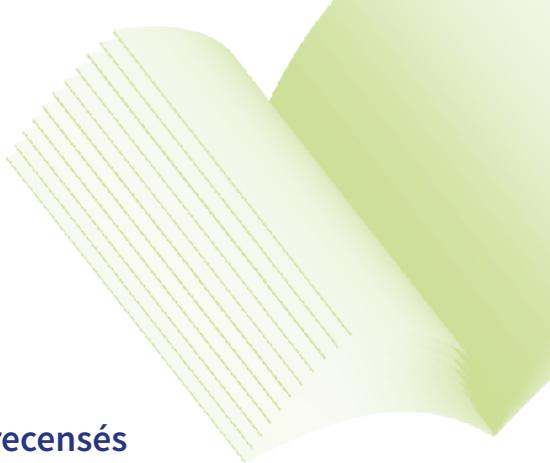
Pour les particuliers, adressez votre commande accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de *Animation & Éducation*,

### Animation & Éducation

C/O Gestion informatique des stocks,  
Service Abonnements BP 83,  
14110 Condé-sur-Noireau



# Apprendre, enseigner... et surtout oser !



Récemment parus ou réédités, les ouvrages ou dossiers recensés dans ces colonnes ont retenu notre attention. Associant théorie et pratique, apport de la recherche en éducation et expériences concrètes dans des classes, ils s'adressent aux praticiens désireux d'enrichir leur démarche pour favoriser l'apprentissage des élèves et le vivre-ensemble.



### Osez les pédagogies coopératives au collège et au lycée

Mention spéciale pour ce livre et surtout pour le projet mis en place par cette équipe d'enseignants de collège qui a motivé sa rédaction ! Les auteurs nous font vivre la mise en place de classes coopératives dans un établissement du second degré des Hauts-de-France où les problèmes d'absentéisme, d'engagement dans les apprentissages voire de déscolarisation devenaient inquiétants. Comment prévenir ce décrochage ? Comment motiver les élèves ? Comment remotiver les enseignants autour d'un projet commun ? Telles étaient les questions que se posaient les enseignants à l'origine de ce projet de création de classes coopératives.

Alors ces dernières seraient-elles une réponse aux défis du collège ? Quels défis ? Qu'est-ce qu'une classe coopérative ? Toutes ces questions et les réponses apparaissent dans les premiers chapitres de cet ouvrage bien documenté qui aborde, une fois contexte et définitions posés, le cœur du sujet à savoir la création dans leur collège d'une 6e coopérative, puis d'une 5e, une 4e et enfin une 3e. Au fil des chapitres (qui peuvent se lire indépendamment les uns des autres), tous les aspects (y compris les difficultés de la gestion du temps et des espaces), les techniques et les outils des pédagogies coopératives et de la pédagogie institutionnelle utilisés sont présentés et évalués à l'aune de cette expérience concrète. Mais, comme le mentionnent les auteurs, « *les intentions qui les sous-tendent et qui guident [leurs] choix et [leurs] arbitrages* » sont également explicitées.

« Au-delà d'un livre sur les pratiques coopératives dans le second degré, poursuivent-ils dans leur introduction, nous souhaitons ouvrir une deuxième clé de lecture : celle du travail d'équipe autour d'un projet global. Quelles démarches de travail ? Quelles régulations ? Comment gérer cette multiplicité des acteurs ? Comment transférer des outils ? Quels impacts sur les élèves et l'environnement local ? »

Cette initiative remonte à cinq années. Une initiative courageuse car, comme nous l'expliquent les auteurs dans leur bref historique, « *en France, dans le second degré de l'enseignement public, l'apparition de classes coopératives est récente et même si leur influence et leur développement sont réels, ces classes restent marginales* ». Espérons que grâce à cet ouvrage, leur nombre se multiplie !

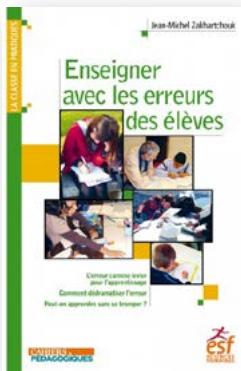


### Apprendre avec les pédagogies coopératives

Pour compléter ou préparer la lecture de l'ouvrage *Osez les pédagogies coopératives au collège et au lycée*, ou tout simplement introduire dans sa classe des dispositifs invitant les enfants à apprendre lors de situations coopératives, je ne saurais trop vous recommander *Apprendre avec les pédagogies coopératives* de Sylvain Connac. Ce livre, dont la septième édition (preuve de son importance et succès) est parue en 2017, est devenu une référence obligée pour les praticiens, comme pour les chercheurs et les formateurs. « *Le cœur de cet ouvrage, explique l'auteur, est d'étayer les projets, de solidifier les pratiques et de densifier les argumentaires. (...) Cet ouvrage se veut un outil à destination des enseignants. À défaut de ca-*

hier journal et de guides du maître, ceux qui s'engagent dans les voies de la coopération ont besoin plus que d'autres d'envisager leurs pratiques professionnelles avec du recul, afin que les événements qui surviennent dans la classe puissent être appréhendés avec sérénité et exploités au mieux. »

C'est pour cette raison que Sylvain Connac alterne références historiques, apports théoriques – les derniers résultats de la recherche notamment – et exemples concrets d'expériences de classe et d'école. Un ensemble complet d'outils y est présenté, couvrant aussi bien les objectifs d'apprentissage que l'organisation de la classe, la construction de l'autonomie ou l'accès à la pensée réflexive. Des tableaux synthétiques et un lexique complet des principales notions complètent tout cela.



## Enseigner avec les erreurs

« Même si, dans l'école traditionnelle, l'erreur n'était pas toujours stigmatisée, on était loin de la concevoir comme une occasion d'apprendre, comme une étape sur le chemin de l'apprendre. La connotation morale pesait lourd et continue à peser (notion de « faute »). On assiste à une évolution positive : l'erreur « utile » sur laquelle on travaille n'est plus

l'erreur à éviter à tout prix ou à corriger le plus vite possible. » Entre dramatisation de l'erreur commise par un élève et renoncement, entre accusation des élèves comme seuls responsables de leurs erreurs et attribution unique aux enseignants, une troisième voie est possible. Une voie « où il ne s'agit plus tant de se demander qui est responsable de l'erreur, mais plutôt comment on fait avec, comment on s'en sert pour faire apprendre ». C'est ce qui est montré tout le long de cet ouvrage avec force exemples de pratiques qui, nous dit l'auteur, « ne sont pas toutes neuves » car « elles ont été développées par un courant progressiste depuis plus d'un siècle », celui de l'éducation nouvelle. Dans *Enseigner avec les erreurs des élèves*, Jean-Michel Zakhartchouk livre un ensemble de

réflexions et de propositions concrètes, testées sur le terrain et dont les résultats ont été probants. La place de l'erreur, le rapport des enseignants à celle-ci, la recherche des causes, le recourt à l'évaluation formative... Chaque aspect abordé s'appuie sur de très nombreux témoignages d'acteurs et sur leur façon de faire avec l'erreur en classe, de la maternelle au lycée et en formation d'enseignants. Ce livre permet de dédouaner les élèves et les enseignants, de dédiaboliser l'erreur en la transformant en un véritable outil pour l'apprentissage.



## Commencer à se former pour enseigner

À l'heure où s'effectue un passage plein d'incertitudes des Espé aux Inspé, voici un dossier très intéressant (comme d'habitude) de l'Ifé. Il fait le point sur un certain nombre de recherches et de rapports récents consacrés à la formation des enseignant.es, et plus particulièrement à leur formation initiale. Sans chercher l'exhaustivité, il se concentre sur

la construction des liens entre les modalités de formation et les difficultés du métier enseignant : de quelle façon la formation initiale peut-elle faciliter leurs premiers pas dans le métier et leur insertion professionnelle ?

La première partie est consacrée au défi d'apprendre un métier de plus en plus complexe et aux dispositifs de formation initiale, d'une grande variété, qui tentent de répondre aux besoins identifiés chez les enseignant.es novices. La seconde partie s'intéresse aux structures et aux organisations qui pourraient permettre de repenser cette formation initiale. Elle met en valeur les pistes pour envisager celle-ci centrée sur le métier, et les recherches en formation axées sur l'activité enseignante. Elle pointe l'intérêt, pour l'améliorer, de professionnaliser la formation ainsi que les formateurs et formatrices.

Recension réalisée par  
**Marie-France Rachédi**

### Par ordre de citation :

- **Osez les pédagogies coopératives au collège et au lycée**, de Guillaume Caron, Laurent Fillion, Céline Scy et Yasmine Vasseur, Editions ESF-sciences humaines, septembre 2018.  
<https://esf-scienceshumaines.fr/pedagogie/314-osez-pedagogies-cooperatives-college-lycee.html>
- **Apprendre avec les pédagogies coopératives**. Démarches et outils pour l'école, de Sylvain Connac, ESF-sciences humaines, 7e édition, septembre 2017.  
<https://esf-scienceshumaines.fr/pedagogie/16-apprendre-avec-les-pedagogies-cooperatives.html>
- **Enseigner avec les erreurs des élèves**, de Jean-Michel Zakhartchouk, ESF-sciences humaines, collection la classe en pratique, août 2019.  
<https://esf-scienceshumaines.fr/pedagogie/336-enseigner-avec-les-erreurs-des-eleves.html>
- **Commencer à se former pour enseigner**, Claire Joubert. Dossier de veille de l'Ifé, n° 131, septembre 2019  
<http://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/DA-Veille/131-septembre-2019.pdf>

# Ma Vie de courgette

Adapté du roman<sup>(1)</sup> de Gilles Paris, avec l'aide précieuse de Céline Sciamma<sup>(2)</sup> pour l'écriture du scénario, le film d'animation *Ma Vie de courgette* de Claude Barras, réalisé en 2016, est un long métrage délicat, émouvant et original sur l'enfance maltraitée.

« *J'ai voulu faire un film de divertissement où l'on rit et où l'on pleure, mais surtout un film résolument engagé, qui se passe ici et maintenant, qui raconte la force de résilience d'un groupe d'amis et qui prône l'empathie, la camaraderie, le partage, la tolérance* », a confié le réalisateur Claude Barras, déjà connu et reconnu pour ses courts-métrages d'animation. Ovationné à la quinzaine des réalisateurs à Cannes, son film *Ma vie de courgette* a été primé plusieurs fois, comme au festival d'Annecy avec le prix du Public et le prix Cristal.

Il raconte l'histoire d'Icare, un jeune garçon de 9 ans surnommé « Courgette », qui est pris en charge par la brigade des mineurs à la mort de sa mère alcoolique et mal-aimante, qu'il a provoquée accidentellement. Un policier (Raymond) le conduit au foyer des Fontaines. Il va y réapprendre la vie en collectivité avec une bande de copains et se reconstruire un avenir.

Ce film, magnifique leçon de résilience<sup>(3)</sup>, est aussi un bel hommage aux éducateurs et aux enfants qui sortent de violences répétées et de maltraitance. « *Il aborde de manière très douce des thèmes très sombres, la maltraitance, les familles d'accueil, l'adoption, la solitude, et avance de façon solaire vers la solidarité, l'amitié et l'amour.* »

L'alternance de scènes poignantes et drôles souligne bien les nuances des sentiments et les différentes périodes de l'existence. Filmés en *stop-motion* (image par image), les personnages en volume, aux yeux si grands comme le sont ceux des enfants, nous bouleversent. Entre poésie et réalité, l'histoire n'est pas sans rappeler celle des films *Le Gamin au vélo* ou *Les Quatre-Cents Coups*. Comme eux, *Ma Vie de Courgette* parvient à s'adresser à tous, à raconter des choses vraies, profondes et sincères qu'il sera important d'aborder en classe.



Ce film peut donc s'inscrire dans deux parcours : le parcours d'éducation artistique et culturelle, à travers la rencontre avec une œuvre de cinéma d'animation, et le parcours citoyen, avec la réflexion que propose le film sur la question du vivre-ensemble ou celle sur la protection et l'intérêt supérieur des enfants, à l'approche de l'anniversaire des 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant.

## L'approche artistique et culturelle

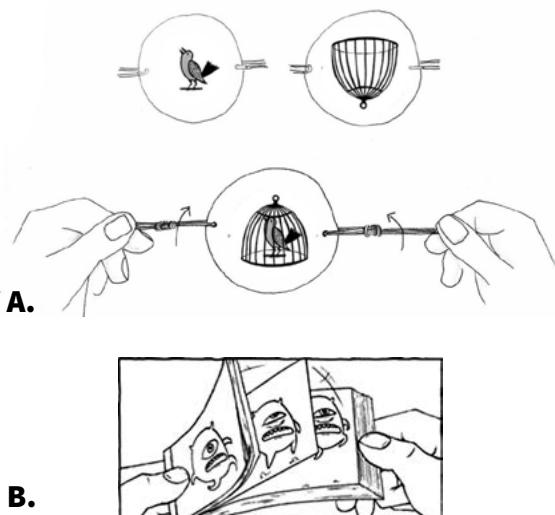
Il s'agit tout d'abord de faire s'approprier l'esthétique du film aux élèves. On vise ici à leur faire partager l'univers esthétique de *Ma Vie de Courgette*. Pour cela, on peut utiliser le site du distributeur du film (Gébéka Films) qui propose l'affiche, la bande-annonce et plusieurs photos. L'exercice se fait à l'oral et permet d'émettre des hypothèses sur le film.

D'autres pistes pédagogiques sont possibles :

- Observer l'affiche et recueillir les observations des élèves sur les visages des enfants ; les cicatrices, le sparadrapp ; la taille de leurs yeux ; les couleurs ; les expressions heureuses ou malheureuses.
- Faire un parallèle avec l'univers du marionnettiste Jiri Trnka<sup>(4)</sup> (dont s'est inspiré Claude Barras) et travailler sur les techniques d'animation que les élèves connaissent. À partir de là, citer des exemples, donner des références cinématographiques et historiques sur les pionniers du cinéma d'animation comme Emile Raynaud et son théâtre optique, Georges Méliès, Emile

Cohl, Winsor McCay<sup>(5)</sup>... et plus près de nous McLaren, René Laloux, Paul Grimault, Jean-François Laguioni, Michel Ocelot, Miyazaki, etc., sans oublier l'animation de nos jours avec d'autres artistes contemporains au Centre Pompidou<sup>(6)</sup>.

- Réaliser un thaumatrope (A) pour bien comprendre l'illusion du mouvement ou un *flipbook* (B).



- Travailler sur le récit, à partir du synopsis du film, lire des critiques et en écrire.
- Lire le roman *Autobiographie d'une courgette* qui a servi de base au scénario.
- Lire un extrait du scénario et voir comment le réalisateur ou le scénariste passe de l'écriture littéraire à l'écriture filmique avec le langage qui lui est propre.
- Dire ses impressions, argumenter, décrire ses émotions en s'exprimant sur la valeur des plans (plan général, d'ensemble, moyen, américain, poitrine, gros plan, très gros plan ou insert pour un objet) et les angles de prise de vue (plongée ou contre-plongée).
- S'exprimer sur les passages marquants, la façon dont le réalisateur produit tel effet ou déclenche une émotion particulière ?
- Dessiner un *story-board* en jouant sur l'échelle des plans et les angles de prise de vue ou simplement dessiner un moment fort du film.
- Remettre dans l'ordre des photogrammes du film ou reconstruire l'histoire autrement par le montage des images.
- Regarder les vidéos du site de Gebeka Films sur l'arrivée de Courgette en classe. On y trouvera aussi des modules sur l'animation d'une séquence du film et l'enregistrement filmé de la voix des personnages par les enfants<sup>(7)</sup>.

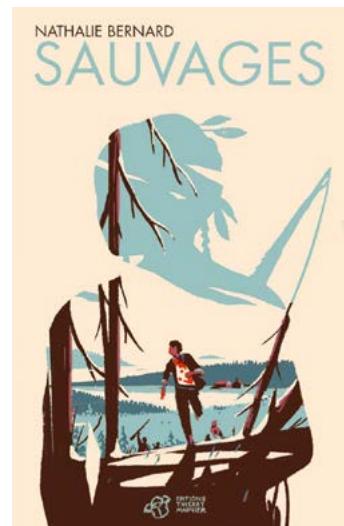
## Travail en complément de cette approche

- Dire et écrire les mots qui reviennent : utiliser un vocabulaire précis et, à partir de tous ces mots collectés, écrire un texte qui rendra compte du film sous une autre forme que celle du résumé classique.
- La lettre est souvent utilisée dans le film. Courgette donne des nouvelles à Raymond en lui écrivant depuis son foyer ; Courgette et Camille écrivent à Simon, en lui montrant ainsi leur amitié. On proposera aux élèves de choisir l'un des personnages de l'histoire (adulte ou enfant), de se mettre à sa place et d'écrire une lettre à l'un des autres personnages<sup>(8)</sup>.
- Poursuivre avec un débat philo qui s'inscrira dans le parcours d'éducation à la citoyenneté et qui prendra appui sur quelques mots-clefs comme enfance, deuil, foyer, reconstruction, résilience, maltraitance, amitié, apprentissage... et sur les articles de la Convention internationale des droits de l'enfant. On pourra remettre aux élèves l'affiche des dix droits fondamentaux publiée par l'OCCE<sup>(9)</sup> et les mettre en regard aux questions que soulève le film sur la capacité à vivre ensemble et sur les valeurs essentielles que sont la fraternité, la solidarité et l'entraide.

**Isabelle Crenn,**  
Vice-présidente OCCE 78

1. Autobiographie d'une courgette paru chez Plon en 2002.
2. Réalisatrice de Tom Boy, Bande de filles et dernièrement Portrait de la jeune fille en feu.
3. Voir à ce sujet École et résilience, Boris Cyrulnik et Jean-Pierre Pourtois (dir.), Odile Jacob, 2007. [http://www.psychologue.levillage.org/sme3030w/Ecole\\_resilience.pdf](http://www.psychologue.levillage.org/sme3030w/Ecole_resilience.pdf)
4. <https://fresques.ina.fr/europe-des-cultures-fr/fiche-media/Europe00009/les-marionnettes-de-jiri-trnka.html> La Main (Ruka, 1965) [extrait]<https://vimeo.com/112814864>
5. Voir sur le site de ciclic :  
<http://interne.cliclic.fr/misterfrise/frises/animation-pe.html>  
<http://upopu.cliclic.fr/apprendre/les-secrets-du-cinema-d-animation>
6. Mon œil est une web-série du Centre Georges-Pompidou, spécialement conçu pour les enfants à partir de 5 ans, accessible gratuitement sur tablette, smartphone et ordinateur à travers le site du centre d'arts contemporain. Plusieurs fiches pédagogiques sont disponibles sur les films d'animation. <https://www.centre Pompidou.fr/cpv/theme/mon-oeil>
7. <https://www.gebekafilms.com/fiches-films/ma-vie-de-courgette/>
8. De nombreuses pistes pédagogiques sont disponibles dans l'excellent dossier publié par le festival d'Angers Premiers Plans : [https://www.premiersplans.org/festival/documents/fiches\\_pedagogiques/2018-fp-ma-vie-de-courgette.pdf](https://www.premiersplans.org/festival/documents/fiches_pedagogiques/2018-fp-ma-vie-de-courgette.pdf)
9. [http://www2.occe.coop/sites/default/files/fichiers-joints/affiche\\_cide\\_ae259-bdef.pdf](http://www2.occe.coop/sites/default/files/fichiers-joints/affiche_cide_ae259-bdef.pdf)

**X, comme Adoption,**  
de Sylvie Sarzaud,  
images de Laura Rosano,  
aux éditions Utopique,  
collection Bisous de famille,  
à partir de 6 ans,  
février 2018,  
15,50 euros



## Le plus important, c'est l'amour !

**Les enfants orphelins, de *Sans famille* d'Hector Malot à la série des Harry Potter, le héros de J.K. Rowling, ont toujours occupé une place importante dans la littérature jeunesse. Voici deux titres récents qui traitent de ce sujet : un album pour les jeunes lecteurs et un roman pour les adolescents.**

Bianca a été adoptée. Un jour, dans la cour de récréation, Léo son camarade de classe lui annonce qu'il ne veut plus jouer avec elle, parce qu'elle est malade, elle est « néssouzix ». Bianca, bouleversée, confie son aventure à la maîtresse qui explique à toute la classe avec beaucoup de bienveillance et de pertinence, à l'aide d'un abécédaire, la naissance sous X et l'adoption.

*X, comme adoption* est un album résolument optimiste pour aborder ce sujet délicat. Les images colorées où le lecteur s'amusera à rechercher les lettres de l'alphabet apportent une touche de gaieté et de fraîcheur. « *Le plus important, mes enfants, a conclu la maîtresse, c'est l'amour qui vous entoure aujourd'hui.* »

Le roman de Nathalie Bernard, *Sauvages*, raconte lui l'histoire de Jonas, jeune indien algonquin. L'autrice situe son récit dans les années 50, quelque part au Québec. Elle s'est appuyée sur des témoignages sur les pensionnats autochtones qui ont existé entre 1827 et 1996 dans tout le Canada dans le but d'assimiler la culture amérindienne, et alors que le 15 décembre 2015, le Premier ministre canadien Justin Trudeau a demandé solennellement pardon aux autochtones de son pays.

Jonas vient d'avoir 16 ans, ce qui signifie qu'il ne lui reste que deux mois, soixante jours, mille quatre cent quarante heures avant de retrouver sa liberté. Il va bientôt pouvoir quitter le pensionnat du Bois Vert, perdu dans l'immensité de la forêt québécoise. Mais en attendant sa libération, il doit continuer à donner le change, à faire semblant d'obéir aux religieuses et au prêtre qui tiennent d'une main de fer

cette institution dont l'objectif est de tuer le « *sauvage* » dans chaque enfant de peuple autochtone qui y est « *accueilli* ». Arrivé au pensionnat à l'âge de dix ans, Jonas a dû abandonner l'usage de sa langue maternelle et son prénom ; il est devenu « *un simple numéro* », numéro cinq, « *obéissant, productif et discipliné* ».

Mais la mort de la jeune Lucie, poussée à bout par le père Séguin, le prêtre vicieux qui terrorise les enfants, va changer le cours des choses. Jonas et Gabriel, un jeune inuit, vont devoir s'enfuir après le meurtre du prêtre. « *Mon cœur battait trop fort. Mes mains tremblaient. La panique était en train de m'envahir. Néanmoins je ne pouvais plus faire marche arrière.* » Ils seront poursuivis par des chasseurs sanguinaires à la solde des religieuses... La course effrénée qui s'engage alors offre aux deux fugitifs deux issues : la liberté ou la mort !

« - SAUTE ! MAINTENANT ! Hurlai-je de toutes mes forces. Les yeux exorbités, mon copain inuit venait de comprendre que, pour s'en sortir, il devait exécuter un bond de presque deux mètres jusqu'à la rive. C'était ça ou risquer d'être broyé par l'eau et la glace...

*Un deuxième coup de feu lui donna l'impulsion qui lui manquait.* »

Ce récit, fort et plein de suspens, touchera ainsi le lecteur par le réalisme non édulcoré avec lequel est décrit le quotidien de ces jeunes enfants arrachés à leur culture maternelle et les sévices auxquels ils étaient soumis (malnutrition, maltraitance, froid).

**Philippe Paillard**

# LA PRÉVENTION MAE À L'ÉCOLE

AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE



**Du 13 au 17 janvier 2020**  
**Accidents de la vie courante**  
**et premiers secours.**

Enseignants, inscrivez-vous  
pour préparer votre  
intervention en classe.

**Support interactif**  
et kit d'animation  
à télécharger sur [mae.fr](http://mae.fr)

**CYCLES 1 à 3**



**mae.fr**

Pour toute information, contactez la MAE  
de votre département ou le 02 32 83 60 00

**L'expertise MAE au service de la prévention.**

AP PREV SNPI OCCE 10/19 – Fédération MAE SOLIDARITÉ, association à but non lucratif régie par la loi de 1901.  
sise 14 rue Moncey 75009 Paris – Crédit photo : MAE



**Inscrivez-vous**  
sur [mae.fr](http://mae.fr)

**DU 5 OCTOBRE AU 2 DÉCEMBRE 2019**





LA BANQUE  
DU MONDE  
DE L'ÉDUCATION  
DE LA RECHERCHE  
ET DE LA CULTURE

# UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

- **L'expertise d'une banque dédiée** aux personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche, de la Culture, de l'enseignement public agricole et de l'enseignement privé sous contrat.
- **Une banque coopérative** fondée sur des valeurs de confiance et de proximité.
- **Un service de banque en ligne** pour rester proche malgré la distance.
- **L'expertise de conseillers** qui assurent un suivi personnalisé de vos comptes.
- **Des assurances** conçues pour s'adapter à votre statut et à vos besoins.

**Crédit Mutuel**  
Enseignant